



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



Février 2019



VILLE DE GUIPAVAS



**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**  
**&**  
**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**  
**2017-2020**

# ***LE PLAN DU DOCUMENT***

**PAGE DE GARDE**

**TABLE DES MATIERES**

page : 1

**INTRODUCTION**

page : 2

**LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020**

Pages : 3/4

**LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

- 1) Un contexte général de rigueur
- 2) Statistiques générales
- 3) Situation financière
- 4) Les orientations budgétaires par mission

pages : 5/8

pages : 9/19

pages : 20/32

pages : 33/44

**CONCLUSION**

page : 45

# INTRODUCTION

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat sur les orientations générales du Budget ait lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. En application de cet article du CGCT, le document d'orientations budgétaires 2020 s'accompagne du projet de programme pluriannuel d'investissement pour la période 2017-2020.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière, de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité dans le cadre d'une vision pluriannuelle. Mais, par-delà ses aspects techniques, cette discussion doit être l'occasion de présenter les orientations municipales et leur impact sur la situation financière afin de garantir les équilibres financiers dans le temps.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité.

L'architecture générale du rapport d'orientations budgétaires permet une lecture comparative avec les éditions des années antérieures, notamment pour les données statistiques et comprend une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Une gestion rigoureuse des crédits publics reste nécessaire afin de conserver une capacité d'investissement et d'assurer des services communaux de qualité sans augmentation de la fiscalité.

Le dynamisme de la commune reste un atout à préserver, en facilitant l'accueil et le développement des activités, tout en s'engageant au sein de Brest métropole et du Pays de Brest.

Avant de présenter la situation financière de la ville, il est rappelé le contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les discussions budgétaires au titre de l'année 2020. Le rapport d'orientations budgétaires 2020 est donc organisé autour des quatre grandes parties suivantes :

- le contexte général,
- les données statistiques,
- l'analyse de la situation financière,
- les perspectives: orientations budgétaires pour 2020.

Afin d'inscrire ces éléments d'information et d'analyse dans une perspective pluriannuelle, le rapport d'orientations budgétaires 2020 est précédé du projet actualisé de programme pluriannuel d'investissement 2017-2020.

## ***LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020***

Le total des investissements, hors remboursement du capital de la dette, devrait s'élever au 31 décembre 2019 à 11 258 933 € et se décompose de la manière suivante : 2 671 232 € pour les investissements récurrents (entretien du patrimoine, acquisitions de matériel...) et de 8 587 701 € pour les projets. Les travaux seront impactés sur la période 2017/2020 de 657 960 € par les travaux obligatoires de mises aux normes en matière d'accessibilité.

A l'enveloppe budgétaire globale du Programme Pluriannuel d'Investissement, il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette. Le niveau du remboursement du capital de la dette d'ici 2020 est conditionné par :

- l'encours de dette existant à ce jour : le remboursement de capital de 3 291 238,63 € pour la période 2017-2020
- les nouveaux emprunts sur la période 2017-2020

L'objectif de maîtrise des dépenses tient compte de deux contraintes qui n'existaient pas il y a encore quelques années :

- le poids d'une dette contractée pour l'essentiel entre 2011 et 2014 et toujours élevée,
- le cumul, depuis 2014, de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat qui s'élève au 31 décembre 2019 à 2 089 563 €.

Cette perte importante de recettes pèse lourdement sur le niveau d'épargne nette de la commune, donc sur l'autofinancement.

Par ailleurs, il faut noter que, par mesure de précaution, ce scénario n'intègre pas des recettes d'investissement potentielles qui, au stade actuel de la programmation, ne peuvent pas être calculées avec précision ni même garanties. Celles-ci seront systématiquement recherchées :

- les subventions d'équipement (département, Région, Etat, CAF, fonds européens...)
- les produits de cessions

Ces recettes permettraient soit de réduire le recours à l'emprunt et d'accélérer le désendettement de la commune, soit de répondre à des besoins d'investissement complémentaires.

**Ce Programme Pluriannuel d'Investissement, détaillé ci-après, prend en compte à la fois de nouveaux équipements et des travaux d'amélioration des équipements existants.**

Les projets pour des opérations de rénovation lourde et/ou d'amélioration des équipements existants seront priorisés, répondant à un objectif politique et tenant compte des capacités financières de la ville. Il sera recherché la rationalisation de l'usage des équipements, la recherche d'économies d'énergie, la mutualisation des utilisations afin de contenir autant que possible les surfaces du patrimoine communal, dans le souci de maîtriser ici aussi les dépenses de fonctionnement (énergie, eau, nettoyage) et l'amélioration de l'accessibilité.





# ***DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES***

## ***1) LE CONTEXTE GENERAL DE PREPARATION BUDGETAIRE***

En premier lieu, il est important d'indiquer que le projet de loi de finances pour 2020 a été déposé le 27 septembre 2019 et que des ajustements ou des modifications peuvent encore intervenir d'ici son adoption définitive.

### **A. Les perspectives économiques mondiales :**

Le 19 septembre 2019, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a communiqué les dernières perspectives économiques, sur fond de tensions commerciales et géopolitiques.

Ainsi, l'OCDE a abaissé ses prévisions de croissance mondiale de 0,3 et 0,4 points de PIB pour 2019 et 2020, par rapport à celles qu'elle avait envisagées en mai 2019. Si, comme le prévoit désormais l'OCDE, la croissance atteint 2,9 % en 2019 et 3 % l'année suivante, l'économie mondiale enregistrerait ses pires performances depuis la crise financière de 2008. Un freinage qui touche à la fois les pays riches et les pays émergents, provoquant un risque de ralentissement structurel et ce, en évoquant l'impasse des négociations commerciales entre la Chine et les Etats Unis, la menace du Brexit ou encore le regain des tensions entre le Japon et la Corée du Sud.

Dans l'ensemble de la zone euro, les perspectives d'évolution ont été revues à la baisse avec une progression du Produit intérieur brut qui devrait s'établir à +1,2 % pour 2019 et +1,4% pour 2020 ; en cause, les difficultés du secteur automobile en Allemagne et le Brexit.

En France, la croissance a été de + 1,7 % en 2018, et la Banque Centrale Européenne établit la croissance anticipée du Produit Intérieur Brut (PIB) à + 1,3 %. Notre pays résiste mieux que certains de nos voisins européens au ralentissement mondial généralisé.

En Allemagne, la croissance annuelle est, en effet, attendue à seulement + 0,6 %, en Italie à + 0,1 % et pour l'ensemble de la zone euro, les experts attendent une progression de 1,2 % en 2019.

Les hypothèses d'élaboration du PLF 2019 sont de +1,7% pour le PIB, le gouvernement escomptant la poursuite de la reprise en zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019 soutenue par les prix du tabac et du pétrole.

Ces prévisions sont dépendantes du dynamisme des exportations françaises et de la bonne santé économique de nos voisins. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des tensions commerciales et des tendances protectionnistes existantes.

La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine, ou des vulnérabilités de certaines économies émergentes face à la remontée des taux de la Fed ou de l'aversion au risque.

### **B. La trajectoire des finances publiques :**

Le Gouvernement prévoyait à l'article 3 du projet de loi de programmation une réduction du déficit public sur la période de programmation de 2,9 % en 2017 à 0,2 % du PIB en 2022, soit une baisse de 2,7 points de PIB en cinq ans et un retour à un quasi-équilibre budgétaire.

Le déficit public 2018 a finalement été arrêté à 2,5% du PIB. Il s'est de nouveau réduit, mais plus faiblement qu'en 2017 (-0,3 point contre -0,8 en 2017).

En 2019, le déficit public est prévu par le Gouvernement à 3,1 points de PIB et devrait repasser, ainsi, au-dessus du seuil de 3 points. Mais l'augmentation du déficit résulte de la transformation du CICE en allégement pérenne de cotisations sociales, qui dégrade ponctuellement le solde de 0,9 point de PIB. Hors cet impact, le déficit se réduirait ainsi de 0,3 point de PIB, selon la prévision du Gouvernement.

Si la prévision pour 2019 est atteignable, en dépit des risques de dépassements des objectifs de dépenses, la trajectoire 2020-2022, qui ne prend pas en compte les mesures annoncées fin avril à la suite du Grand Débat National, est affectée de nombreuses fragilités, diverge de celle de nos voisins et n'est pas cohérente avec la loi de programmation des finances publiques de Janvier 2018.

### **C. Le devenir de la fiscalité locale :**

La réforme de la fiscalité locale devait initialement faire l'objet d'un projet de loi spécifique en 2019. La réforme est finalement intégrée au **projet de loi de finances pour 2020**.

#### *Pourquoi supprimer la taxe d'habitation ?*

La suppression de la taxe d'habitation est un engagement pris par le président de la République en faveur du pouvoir d'achat. Le Président a également dénoncé un impôt inégalitaire en raison du défaut d'actualisation depuis les années 1970 des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation. La valeur locative cadastrale d'un bien sert de base d'imposition aux divers impôts locaux.

En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe sur les locaux vacants, sont maintenues.

#### *Quelles étaient les préconisations de la mission Bur Richard sur la refonte de la fiscalité locale ?*

Pour compenser la perte de ressources induite par la suppression de la taxe d'habitation, le rapport de la mission finances locales, coprésidée par Alain Richard et Dominique Bur, proposait deux scénarios :

- le transfert au bloc communal de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements, soit en totalité soit au *prorata* de leurs anciennes recettes de taxe d'habitation. Ce transfert serait complété par une attribution d'impôt national ;
- l'attribution d'impôt national aux communes et aux EPCI pour compenser l'intégralité de la perte de recettes.

Le rapport considérait aussi que la suppression de la taxe d'habitation justifiait un réexamen d'ensemble de la fiscalité locale devant respecter quatre objectifs:

- attribuer aux collectivités locales des ressources fiscales dans le respect de l'équité entre contribuables ;
- garantir une sécurité durable des ressources tout en respectant l'autonomie financière des collectivités ;



- veiller à la cohésion territoriale ;
- répartir la ressource entre niveaux de collectivité (péréquation).

### *Comment s'étale la suppression de la taxe d'habitation ?*

Dans sa déclaration de politique générale du 13 juin 2019, Edouard Philippe confirme la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) et l'inscription dans le projet de loi de finances pour 2020 des modalités de sa suppression et de sa compensation pour les collectivités locales.

La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour 2018. Depuis 2018, elle baisse progressivement pour 80% des ménages qui ne la paieront plus à compter de 2020.

Pour les 20% des foyers restants, l'exonération est de 30% en 2021, de 65% en 2022 et de 100% en 2023. À titre transitoire, le produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'État.

### *Quels sont les mécanismes de compensation de la suppression de la taxe d'habitation ?*

Pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des collectivités locales concernées par la suppression de la taxe d'habitation et promise par le gouvernement, le **projet de loi de finances pour 2020** prévoit :

- le **transfert aux communes**, dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffit pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, l'État - *via* les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière - abonde les recettes de la commune ;
- au **niveau national**, un “**mécanisme correcteur**” destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes liés au transfert de la part départementale de la TFPB. Il se traduira chaque année soit par une retenue sur le versement des recettes de la taxe foncière pour les communes surcompensées, soit par le versement d'un complément, pour les communes sous-compensées ;
- l'affectation, à compter de l'année 2021, d'**une fraction de TVA** en faveur des EPCI à fiscalité propre, des départements et de la Ville de Paris ;
- **s'agissant des régions**, la compensation de la perte des frais de gestion liés à la taxe d'habitation perçus par ces collectivités depuis 2014, *via* une dotation budgétaire de l'État.

Lors du débat parlementaire, la revalorisation de 0,9% des valeurs locatives pour le calcul de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020 a été actée. Une évaluation du dispositif est prévue tous les trois ans.

*Le Gouvernement se donne du temps sur la réforme des valeurs locatives.*

Autrement nommées “base cadastrales”, les valeurs locatives sont des valeurs auxquelles sont appliqués les taux d’imposition votés par les communes et les départements, pour le calcul des impôts locaux. Elles sont fixées par Bercy, en accord avec les collectivités, et correspondent au loyer théorique que percevrait un propriétaire, s’il mettait son bien en location.

Actuellement, les valeurs locatives restent calculées sur la base des conditions locatives du 1<sup>er</sup> janvier 1970. Ces valeurs sont donc obsolètes car certaines zones d’habitat se sont substantiellement améliorées alors que d’autres ont peu évolué, voire déperis. Il y a donc urgence à les réformer.

Mais l’exécutif ne souhaite pas engager tous les chantiers en même temps. Le secrétaire d’État auprès du ministre de l’Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt l’assume : « la révision générale des valeurs locatives pour les locaux d’habitation ne débutera pas avant la fin de la suppression de la taxe d’habitation car nous avons un premier chantier de réforme fiscale à mener ». Elle n’interviendra même pas avant la fin du quinquennat.

La refonte des bases se fera en deux temps à partir de 2023. Au premier semestre 2023, les propriétaires bailleurs devront déclarer à l’administration les loyers pratiqués afin d’opérer une révision initiale des valeurs, reflétant la situation actuelle du marché. En 2026, la refonte produira ses premiers effets sur l’imposition foncière.

Le gouvernement ne veut pas être accusé d’être responsable d’une flambée des impôts locaux à cause du lancement de ce big bang fiscal. Bercy précise également que cette réforme « aura lieu à prélèvement constant et ses effets seront lissés sur une longue période pluriannuelle ».

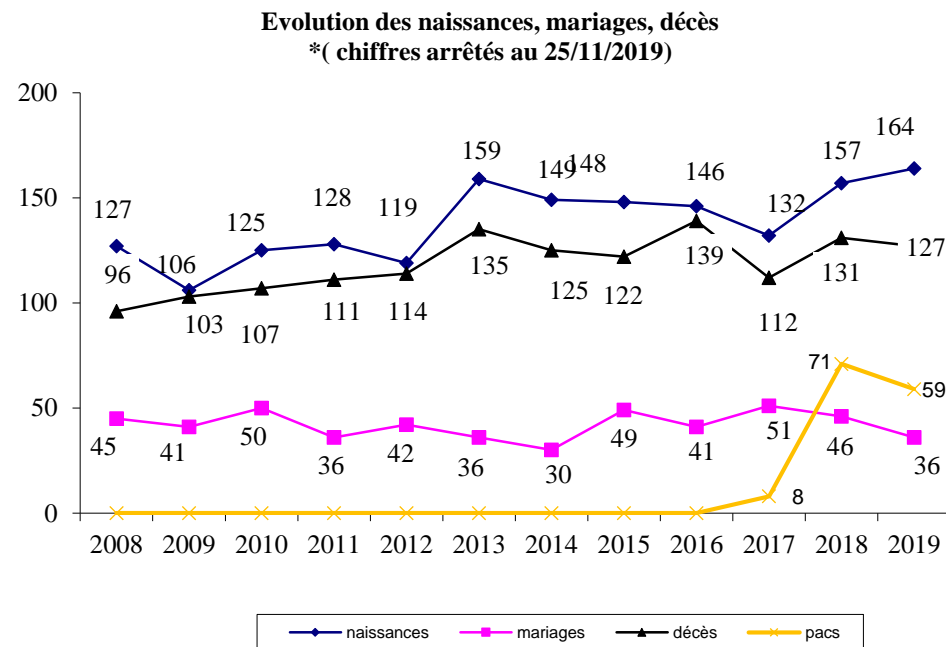
## ***2) STATISTIQUES GENERALES***

2-1) Etat civil	page 10
2-2) Urbanisme	pages 11/12
2-3) Vie Scolaire	pages 13/15
2-4) Ressources Humaines	page 16
2-5) Enfance – Jeunesse	pages 17/18
2-6) Vie Sociale	page 19

## 2-1 ETAT CIVIL

### Démographie

ANNEES	NAISSANCES	MARIAGES	PACS	DECES
2008	127	45		96
2009	106	41		103
2010	125	50		107
2011	128	36		111
2012	119	42		114
2013	159	36		135
2014	149	30		125
2015	148	49		122
2016	146	41		139
2017	132	51	8	112
2018	157	46	71	131
2019	164	36	59	127

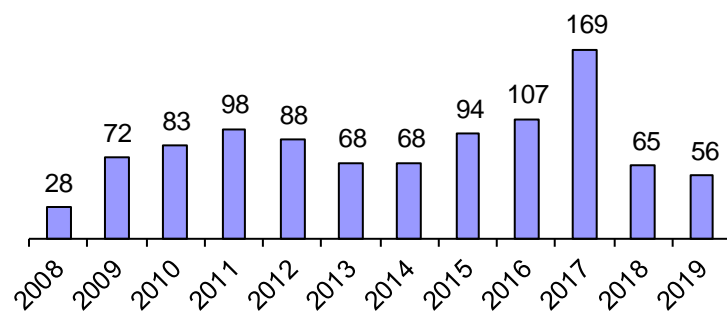


## 2-2 URBANISME

### Permis de construire :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Habitations neuves	28	72	83	98	88	68	68	94	107	169	65	56
Modificatifs d'habitations	25	10	16	18	40	36	33	18	7	34	30	15
Extensions d'habitations	37	31	25	28	29	11	13	14	15	13	12	15
Rénovations d'habitations	1	2	0	2	2	4	4	7	2	2	8	1
Bâtiments à vocation économique (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, serres, bâtiments de loisirs, culture, médical, bureaux)	23	21	36	26	28	14	19	38	39	30	24	8
<b>TOTAUX</b>	<b>114</b>	<b>136</b>	<b>160</b>	<b>172</b>	<b>187</b>	<b>133</b>	<b>137</b>	<b>171</b>	<b>170</b>	<b>248</b>	<b>139</b>	<b>95</b>

**Evolution des demandes de permis de construire  
des habitations neuves**

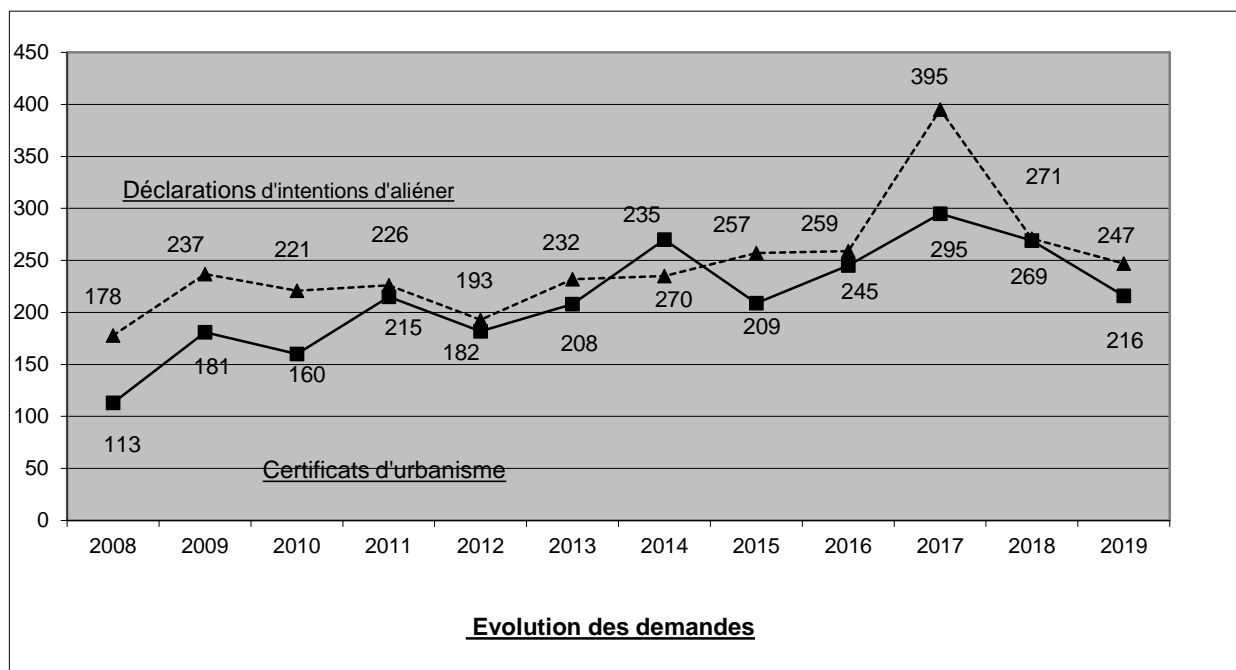


## Certificats d'urbanisme

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
113	181	160	215	182	208	270	209	245	295	269	216

## Déclarations d'intentions d'aliéner

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
178	237	221	226	193	232	235	257	259	395	271	247





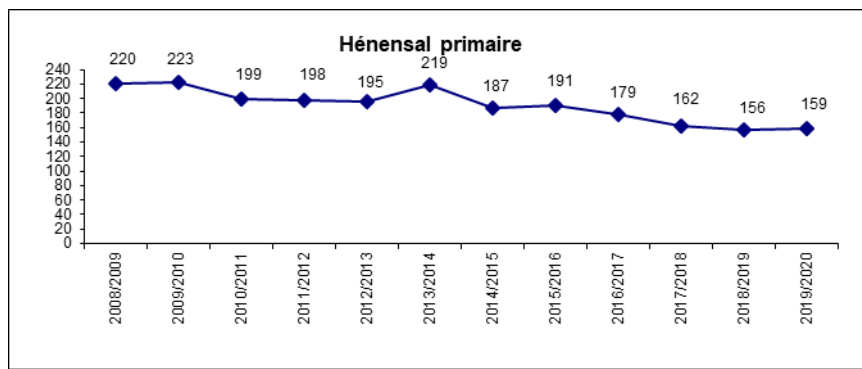
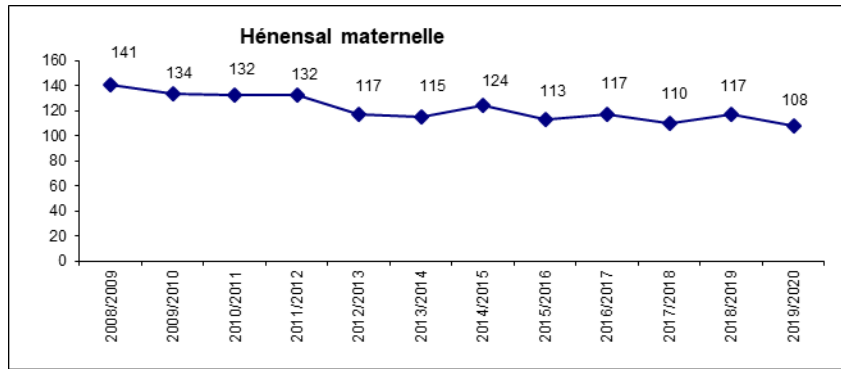
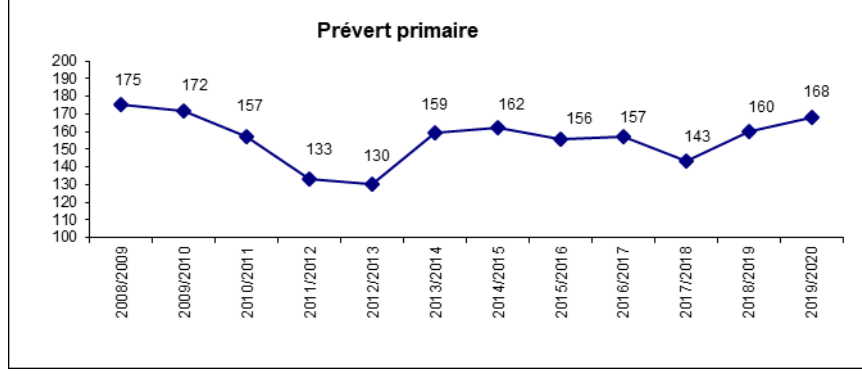
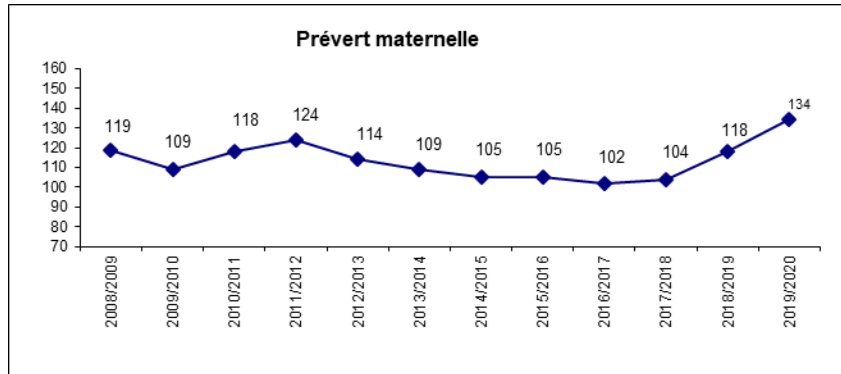
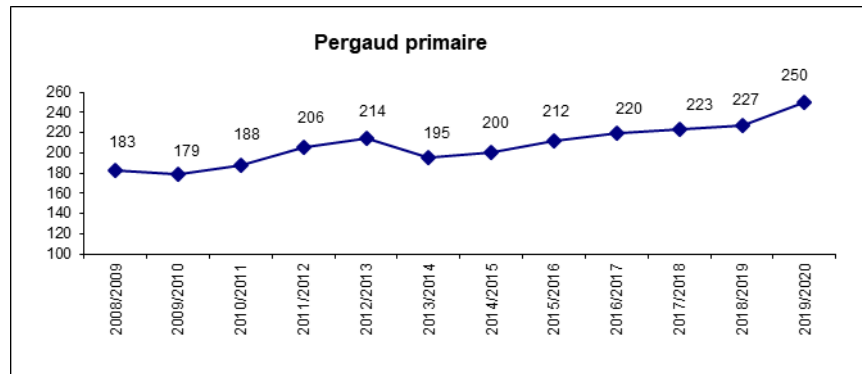
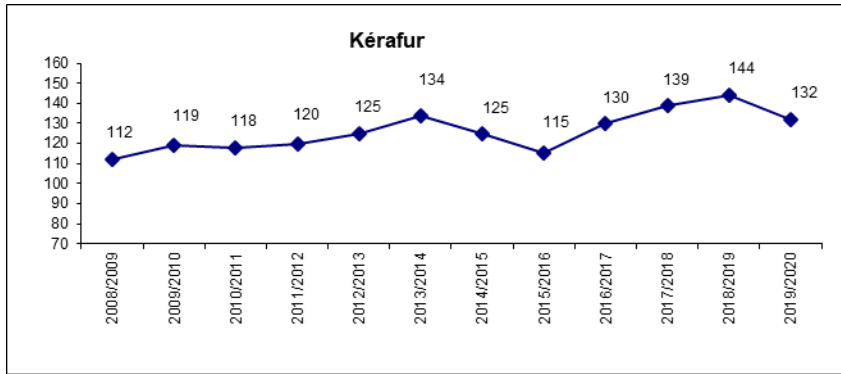
## 2-3 VIE SCOLAIRE

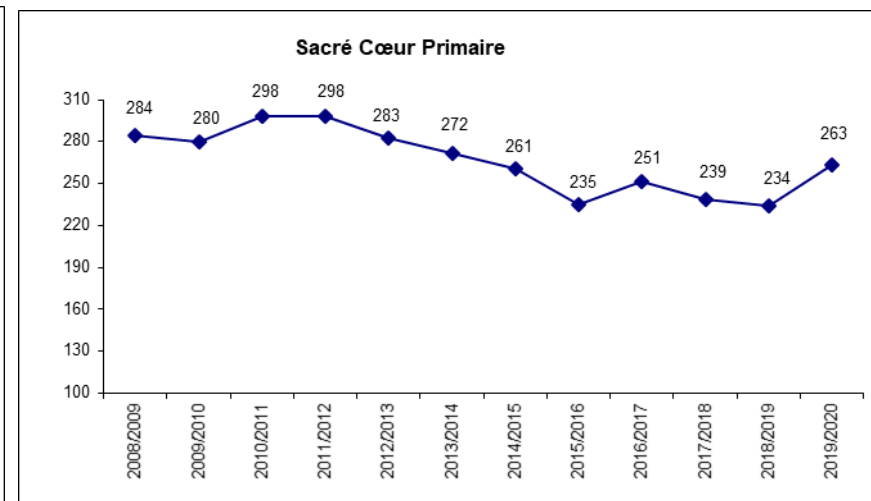
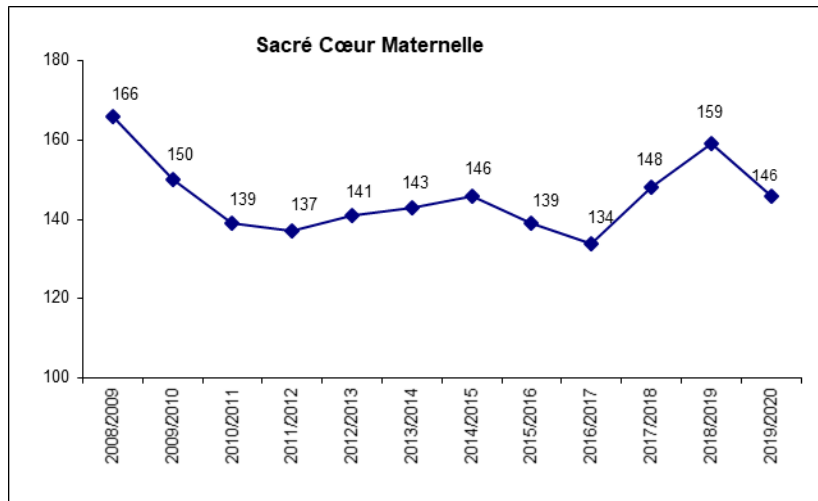
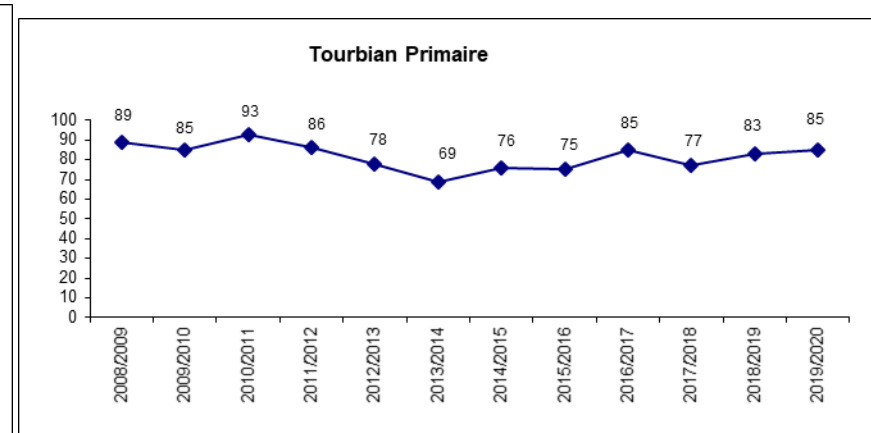
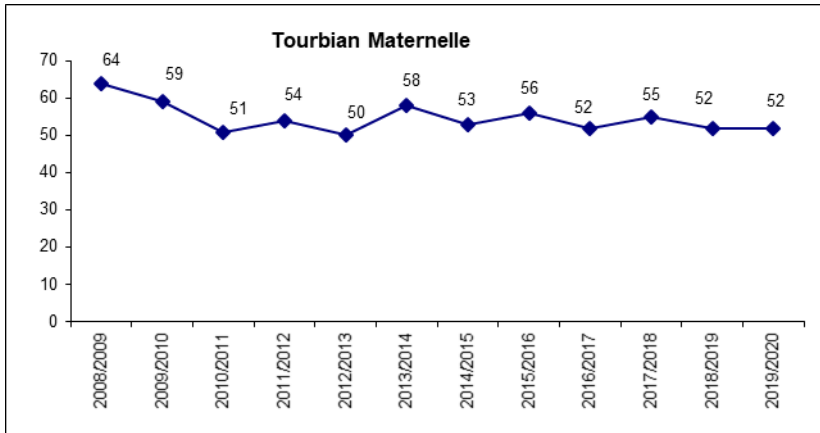
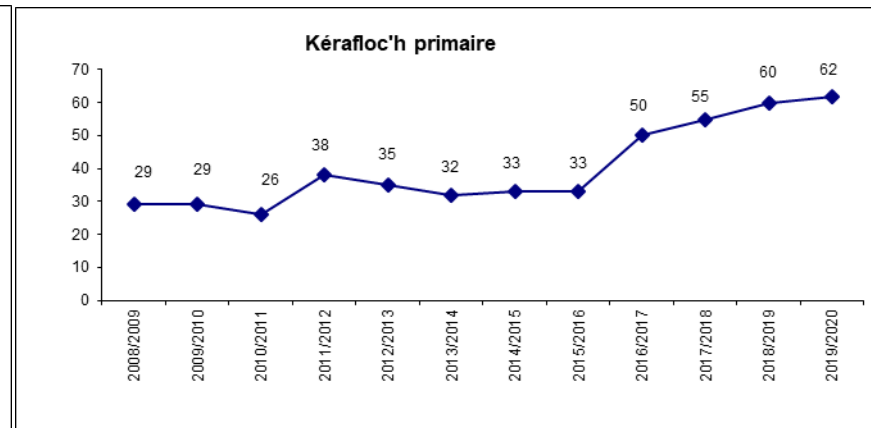
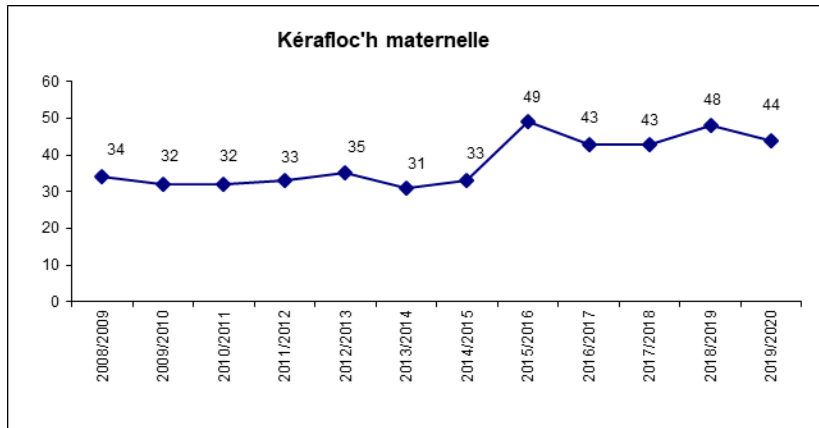
### FREQUENTATIONS DES SERVICES PERISCOLAIRES

CANTINES	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>
Pergaud Primaire	22175	157	21449	153	22985	167	23795	171	24957	176	27768	200	28050	202
Kérafur Maternelle	11686	83	12453	89	11823	86	11634	84	12526	88	12151	87	12559	90
Prévert Prim/Mat.	25781	183	26367	188	26119	189	25418	183	25816	182	26747	192	30895	222
GS Hénensal	32097	228	31762	227	29399	213	27460	199	27930	197	27619	199	27745	200
GS Kérafloc'h	6358	45	6307	45	6945	50	9294	67	10540	74	11472	83	11480	83
<b>TOTAL REPAS</b>	<b>98 097</b>	<b>696</b>	<b>98 338</b>	<b>702</b>	<b>97 271</b>	<b>705</b>	<b>97 602</b>	<b>704</b>	<b>101 769</b>	<b>717</b>	<b>105 757</b>	<b>761</b>	<b>110 729</b>	<b>797</b>

GARDERIES	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>
Pergaud Primaire	2713	4000	2787	4773	2424	4620	2624	5167	2672	5911	2600	7025
Kérafur Maternelle	2267	4273	1568	5251	1712	4214	1719	3807	1919	4009	1889	4210
Prévert Maternelle	2946	3791	2604	4123	2622	3592	3013	3635	3237	3754	3202	3916
Prévert Primaire	4331	6242	4450	5173	4385	4906	4668	5141	4978	5831	4051	5610
Hénensal	4096	5861	4410	8382	4963	7157	5106	6870	5473	6986	5760	7023
Kérafloc'h	2584	3632	2482	3997	2398	3560	2547	4117	3165	4669	3141	5146
<b>TOTAL</b>	<b>18 937</b>	<b>27 799</b>	<b>18301</b>	<b>31699</b>	<b>18504</b>	<b>28049</b>	<b>19677</b>	<b>28737</b>	<b>21444</b>	<b>31160</b>	<b>20643</b>	<b>32930</b>

# Les effectifs scolaires





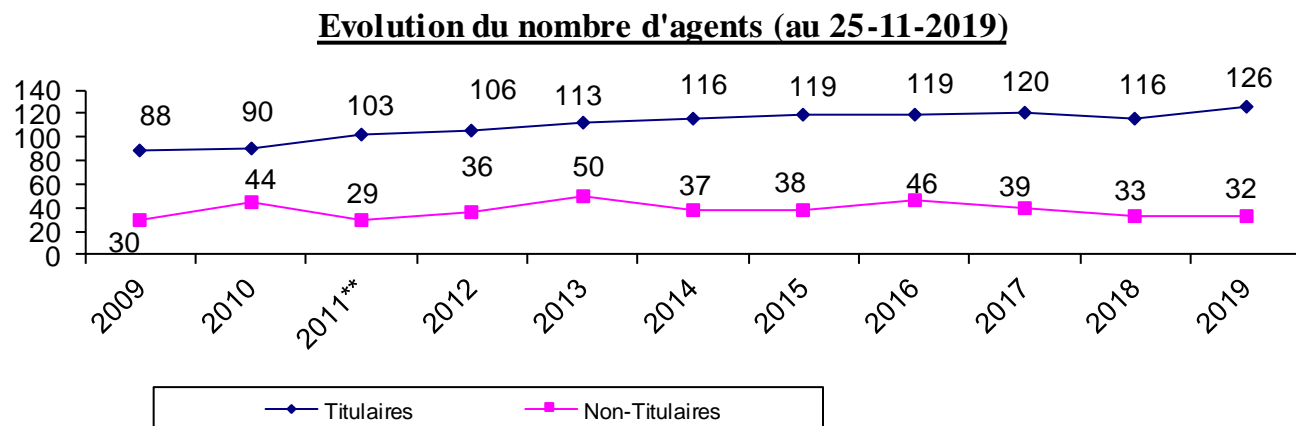
## 2-4 RESSOURCES HUMAINES

Temps de travail d'un ETP : 35 h/semaine

	2009	2010	2011*	2012	2013 Effectifs / ETP	2014 Effectifs / ETP	2015 Effectifs / ETP	2016** Effectifs / ETP	2017 Effectifs / ETP	2018 Effectifs / ETP	2019 Effectifs / ETP
<b>Titulaires</b>	88	90	103	106	113/104	116/107	119/111	119/112,79	120/112,91	116/109,68	126/118,31
<b>Non-Titulaires</b>	30	44	29	36	50/31	37/24	38/23	46/27,55	39/20,74	33/16,53	32/14,27
<b>Emplois aidés/apprentis</b>	1	0	0	0	3/3	3/3	3/3	1/1	1/1	0/0	1/1
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>134</b>	<b>132</b>	<b>142</b>	<b>166/138</b>	<b>156/134</b>	<b>159/135</b>	<b>166/141,34</b>	<b>160/134,65</b>	<b>149/126,21</b>	<b>159/133,58</b>

\* Titularisation personnel Maison de l'Enfance au 01-01-2011

\*\* En 2016, la différence des ETP non-titulaires s'explique par les nombreux remplacements de titulaires en maladie.



## 2-5 ENFANCE – JEUNESSE

### Accueil de Loisirs Sans Hébergement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total enfants	781	681	668	708	730	774	814	798
Enfants – de 6 ans	311	371	348	339	369	397	433	443

### Maison des Jeunes / Pré-Ados

Nombre de jeunes accueillis	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	323	301	268	260	256	194	192	145

### Eveil sportif

Année	Centre Ville					*Coataudon				Total
	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	Total	5 ans	6 ans	7 ans	Total	
2012	-	30	20	6	56	20	12	2	34	90
2013	-	36	22	4	62	-	-	-	-	-
2014	-	41	17	3	61	-	-	-	-	-
2015	-	43	9	1	53	-	-	-	-	-
2016	-	26	26	4	56	-	-	-	-	-
2017	16	40	14	-	70					
2018	22	33	10	-	65					
2019	31	33	12	-	76					

\*il n'y a plus de séance à Coataudon

### Les mercredis du sport

Année	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	Total
2018	8	8	6	5	7	3	2	39
2019	10	8	5	6	6	4	0	39

### Accompagnement scolaire

Groupes scolaires	NOMBRE D'ENFANTS DIFFERENTS					
	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
GS Prévert	21	20	18	22	18	22
GS Pergaud	13	19	9	12	13	16
GS Kérafloc'h	5	9	11	9	8	7
GS Hénensal	18	23	18	17	11	13
TOTAL	57	62	56	60	50	57
Nombre bénévoles	17	17	18	16	17	19
Nombre animateurs	7	8	8	8	6	6

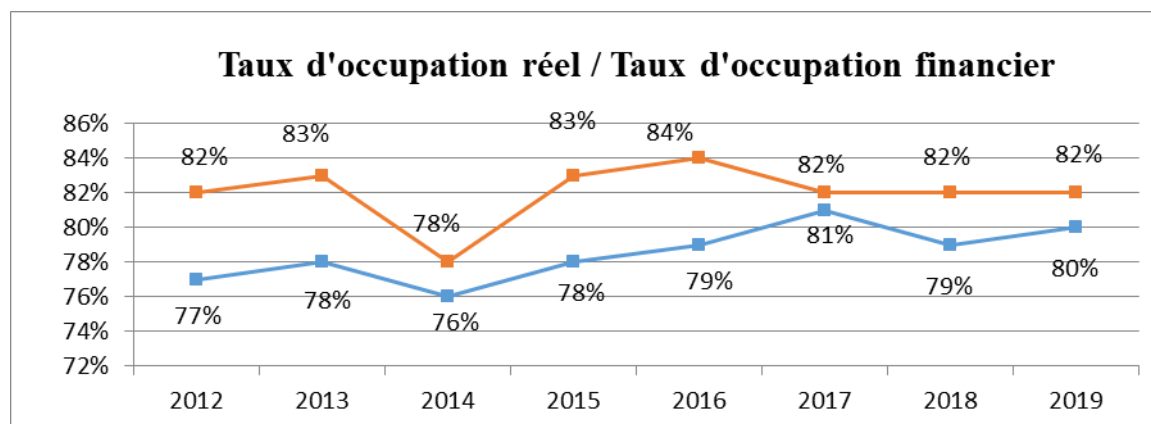
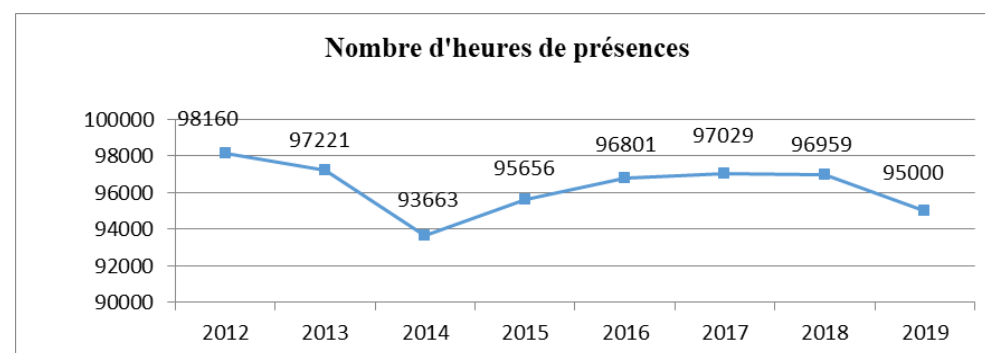
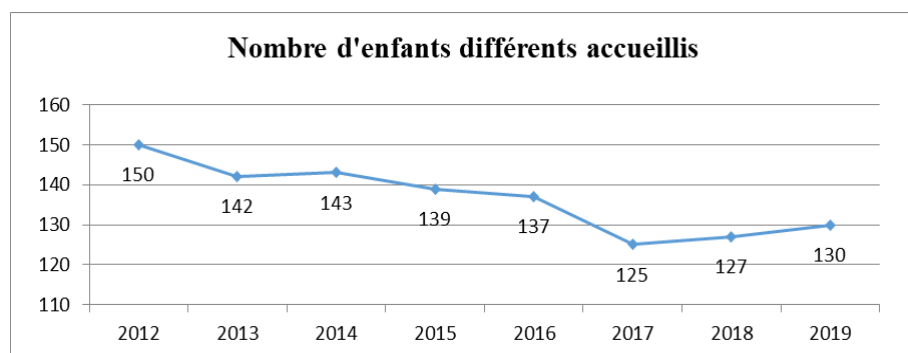
### Temps d'accueil périscolaire

	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.
enfants scolarisés	382	592	392	606	383	599	Il n'y a plus de TAP	
enfants participant	317	557	332	565	336	585		
Taux fréquentation - %	82,98	94,09	84,72	93,20	87,7	97,6		
Taux d'encadrement (animateur/enfants)	10,5	16,3	10,7	16,7	11,3	16,9		
animateurs diff.	44		44		44			
Temps d'activités/semaine	3 h		3 h		3 h			

## Maison de l'Enfance

- Municipalisation au 1er janvier 2008 (24 places)
- Augmentation de la capacité d'accueil :
  - 51 places au 1<sup>er</sup> septembre 2010
  - 57 places au 1<sup>er</sup> septembre 2011

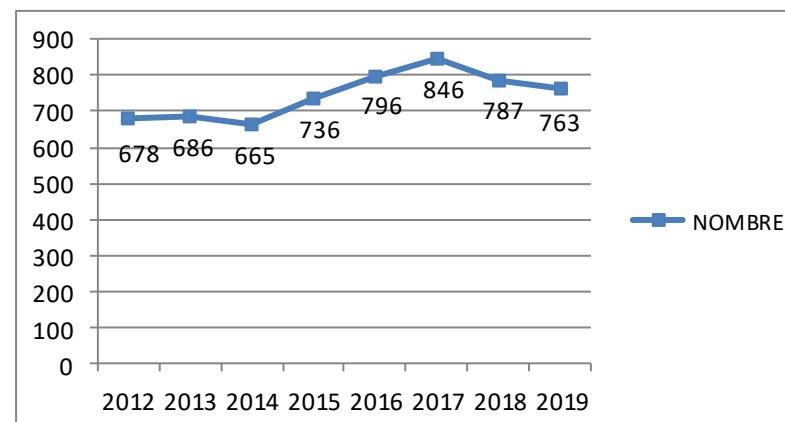
FREQUENTATION	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'enfants accueillis	150	142	143	139	137	125	127	130
Taux d'occupation réel (en %)	76,6	77,6	76	78	79	81	79	80
Nombre d'heures de présence	98160	97221	93663	95656	96801	97029	96959	95000
Taux d'occupation financier (%)	81,62	82,52	78	83	84	82	82	82



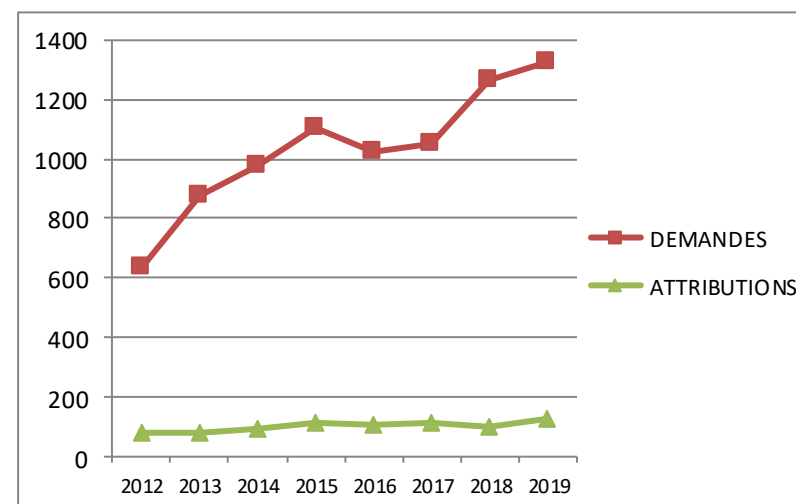


## 2-6 VIE SOCIALE

DEMANDEURS D'EMPLOI	
Année	Nombre
2012	678
2013	686
2014	665
2015	736
2016	796
2017	846
2018	787
2019	763



DEMANDES DE LOGEMENTS		
Année	Demandes	Attributions
2012	633	79
2013	878 / 600 / 90	75
2014	978 / 688 / 115	90
2015	1105 / 771 / 106	109
2016	1021 / 729 / 116	106
2017	1050 / 782 / 99	113
2018	1266 / 901 / 138	101
2019	1326 / 926 / 135	128



Commentaire : \* 1326 : nombre total de dossiers déposés auprès des bailleurs sociaux dont 926 habitants de Brest métropole et 135 Guipavasiens

L'année 2019 montre une nouvelle baisse des demandeurs d'emploi sur la commune. Les demandes de logements sont en très nette augmentation. La commune connaît une augmentation du nombre d'attribution de logements liée à la livraison de 3 programmes neufs en 2019 (36 logements neufs).

### **3) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

3-1) Epargne et autofinancement	pages 21/22
3-2) Dette	pages 23/24
3-3) Dépenses de personnel	page 25
3-4) Evolution des dépenses et des effectifs	page 26
3-5) Fiscalité	pages 27/30
3-6) Ratios budgétaires	page 31
3-7) Dotations	Page 32

### 3-1 EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT

L'analyse rétrospective permet de mettre en évidence, **sur la période 2007-2019**, les grandes tendances d'évolution des recettes et des dépenses ainsi que des grands équilibres fondamentaux, au travers de l'étude des principaux indicateurs de gestion : épargne de gestion, autofinancement net, endettement.

#### EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT (K€)

(1) RRF = recettes réelles de fonctionnement

(2) DRF = dépenses réelles de fonctionnement

\*Prévisionnel au 25-11-2019

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RRF <sup>(1)</sup> (hors intérêts récupérables)	**9466	8595	9068	9872	10479	11330	11622	12148	12283	12025	12 492	13 384	13 175
moins DRF <sup>(2)</sup> (hors intérêts)	6347	7248	7728	8043	8718	9096	9927	10334	10417	10258	10 718	10 366	10 636
<b>= Epargne de Gestion</b>	<b>3 119</b>	<b>1 347</b>	<b>1 340</b>	<b>1 829</b>	<b>1 761</b>	<b>2 234</b>	<b>1 695</b>	<b>1 814</b>	<b>1 866</b>	<b>1 767</b>	<b>1 774</b>	<b>3 018</b>	<b>2 539</b>
- intérêts	79	69	107	148	157	172	263	373	362	332	304	283	260
<b>= Epargne Brute</b>	<b>3040</b>	<b>1278</b>	<b>1233</b>	<b>1680</b>	<b>1604</b>	<b>2062</b>	<b>1432</b>	<b>1441</b>	<b>1504</b>	<b>1435</b>	<b>1 470</b>	<b>2 735</b>	<b>2 279</b>
- capital	302	261	320	372	331	382	505	739	795	801	763	797	830
<b>= Epargne Nette ou Autofinancement</b>	<b>2738</b>	<b>1016</b>	<b>912</b>	<b>1307</b>	<b>1273</b>	<b>1680</b>	<b>927</b>	<b>702</b>	<b>709</b>	<b>634</b>	<b>707</b>	<b>1 938</b>	<b>1 449</b>

En 2007, l'Epargne Nette tient compte de la vente à la société SNC ALTA CRP Guipavas de plusieurs terrains pour une valeur de 1 504 569 €.

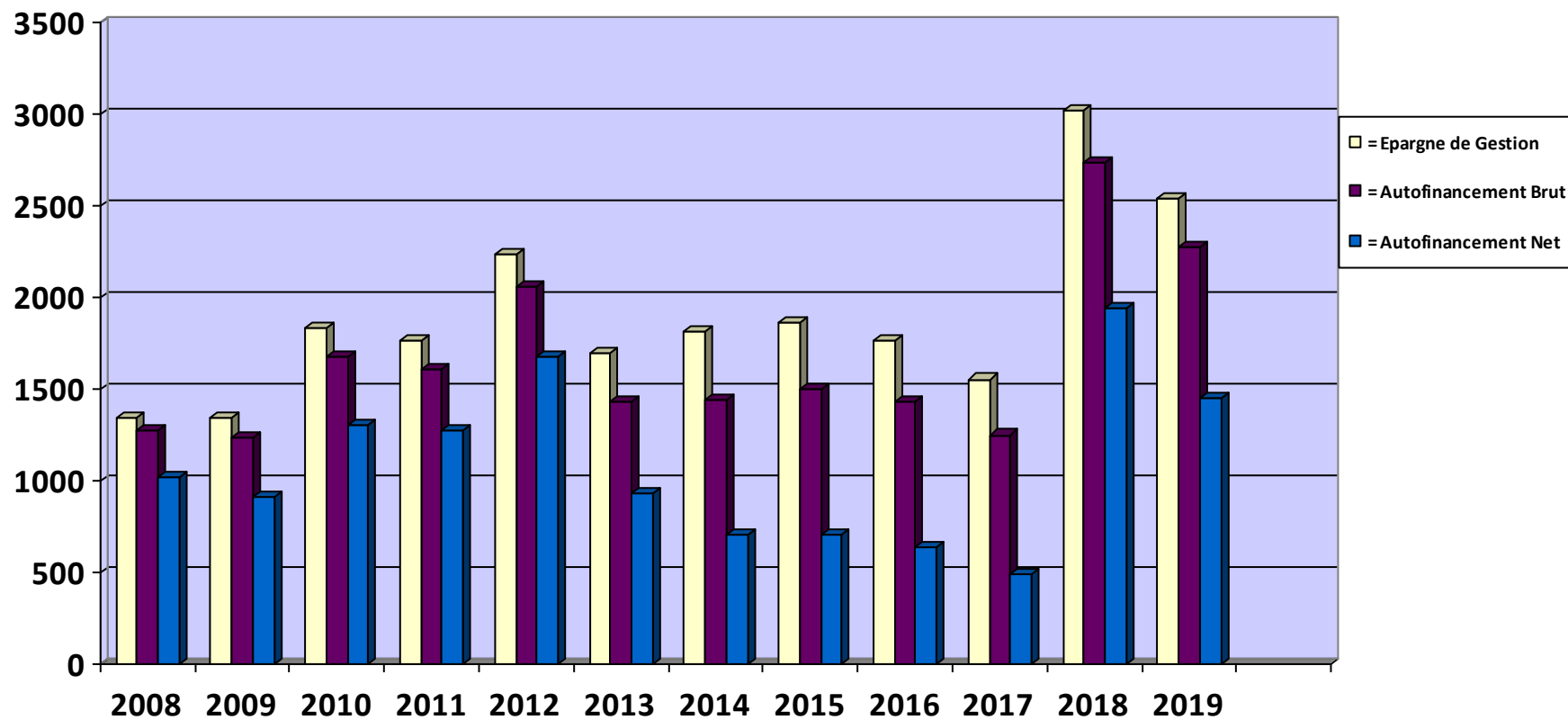
**En 2018**, deux budgets annexes ont été créés pour la réalisation de deux lotissements communaux. Il s'agit du lotissement rue Olympe de Gouges (4 lots) et du lotissement du Menhir situé rue Marie Curie (14 lots). Avant de procéder au règlement des divers travaux d'aménagement sur ces budgets, le budget principal de la commune a dû leur transférer et donc leur vendre les terrains. C'est pourquoi, en 2018, le budget principal intègre un montant de 735 996,46 € en recettes réelles de fonctionnement et majore d'autant l'épargne nette prévisionnelle. Il est à noter que la présentation des résultats n'est pas agrégée avec les budgets annexes qui sont développés distinctement lors du vote des comptes administratifs.

L'**épargne de gestion** pour 2019, correspondant au solde des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts des emprunts, est égale à 2 539 087,28 €, ce qui représente 19,27 % des produits réels de fonctionnement.

L'**épargne brute**, obtenue à partir de l'épargne de gestion après déduction des intérêts de la dette, est égale à 2 278 782,14 €, soit 17,30 % des produits de fonctionnement.

L'**épargne nette** ou **capacité d'autofinancement**, obtenue à partir de l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette, représente le volume dégagé sur la section de fonctionnement pour le financement de l'investissement. Elle s'élève en 2019 à 1 448 684,44 €. Pour rappel, la baisse cumulée de la DGF est de 2 453 213 € depuis 2011 et 2 089 563 € depuis 2014.

**EVOLUTION COMPAREE**  
**DE**  
**L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'AUTOFINANCEMENT(K€)**



## 3-2 DETTE

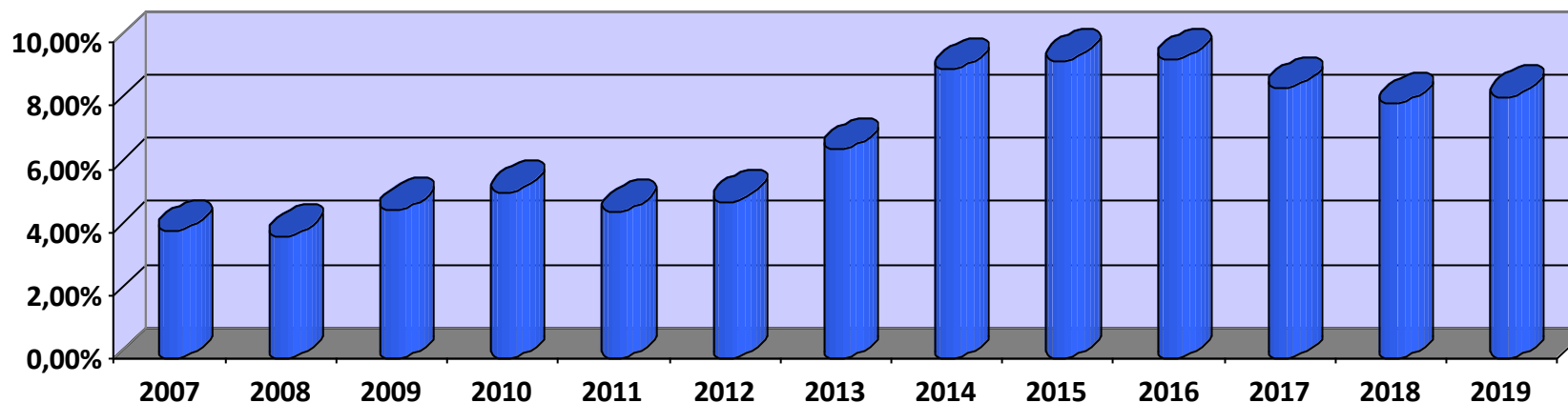
### EVOLUTION DE L'ANNUITE (EN K€)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>ANNUITE</b>	383	333	428	521	488	554	768	1112	1157	1 133	1 067	1 079	1 090
<b>DONT INTERETS</b>	80	72	107	148	158	172	263	373	362	332	304	283	260
<b>DONT CAPITAL</b>	303	261	321	372	330	382	505	739	795	801	763	796	830
<b>% Annuité/RRF</b>	4,05 %	3,88 %	4,72 %	5,28 %	4,66 %	4,89 %	6,61%	9,15%	9,42%	9,43%	8,54%	8,06%	8,28%

L'encours estimé de la dette au 31 décembre 2019 est de 7 782 429,37 € (dont 800 000 € d'emprunt complémentaire en 2019). Le montant de l'annuité s'élève à 1 090 402,84 € dont 830 097,70 € de capital et 260 305,14 € d'intérêts et représente 8,28 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice, contre 8,06 % au 31 décembre 2018.

**RAPPEL** : Pour 2018, les recettes réelles de fonctionnement tiennent compte des écritures de cessions aux budgets annexes lotissements.

### ANNUITE/RRF



### RATIO DE DESENDETTEMENT

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

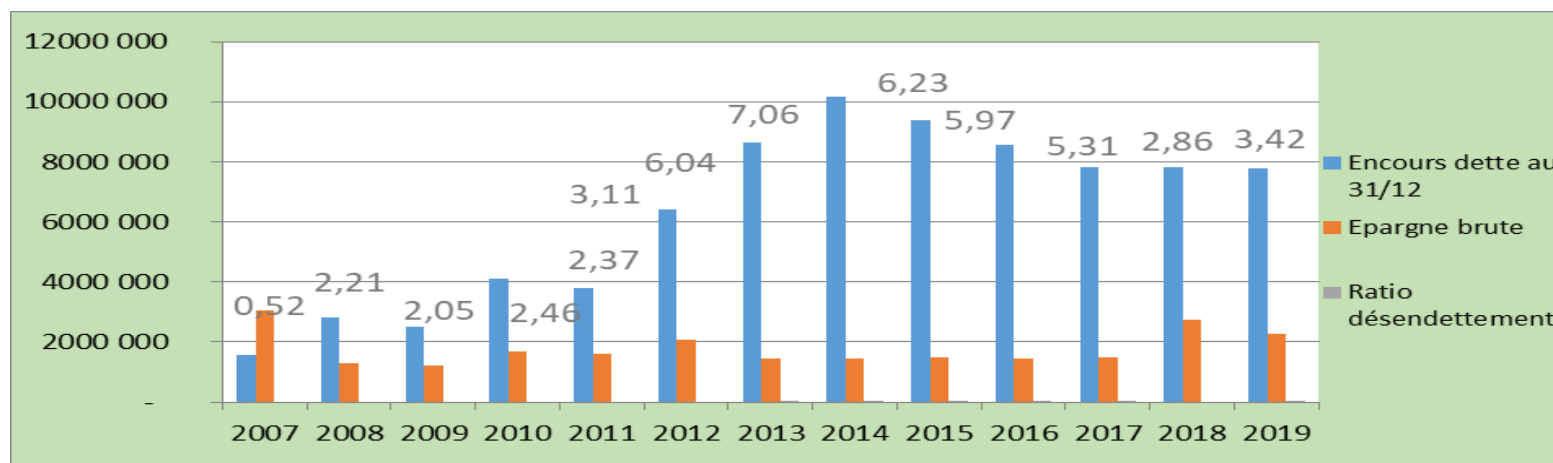
La Commune a contracté un emprunt au mois d'août 2019 d'un montant de 1 M€ pour les travaux d'investissement en cours et notamment pour la rénovation de la salle de Kerlaurent et la construction du complexe de tennis. 800 000 € seront encaissés en 2019 et le solde en 2020. Du fait du remboursement annuel du capital, l'encours est en légère baisse et s'élèvera donc à 7 782 429,37 €. La section de fonctionnement est également maîtrisée. Deux budgets annexes ont été créés pour la réalisation de lotissements communaux. Les travaux ayant démarrés en 2018, les écritures de cessions vers ces budgets annexes sont intégrées dans les recettes réelles de fonctionnement de cet exercice pour un montant de 735 996,46 € et par voie de conséquence impactent le ratio de désendettement correspondant. A ce jour, sur le lotissement Olympe de Gouges, un terrain a été vendu en 2018 pour un montant de 104 000 € et deux autres en 2019 pour 143 250 € et 140 250 € TTC. Un compromis de vente vient d'être signé pour le dernier lot mais le montant ne sera perçu qu'en 2020. Pour le lotissement du Menhir, aucune vente ne sera réalisée sur 2019 mais l'ensemble des lots est réservé. Le ratio d'endettement prévisionnel 2019 s'élève donc au 25 novembre 2019 à 3,42 années.

**RAPPEL :** En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent un montant de 168 000 € comme provision pour recette incertaine (titre de 2014 d'un même montant). Ces écritures ont été apurées sur l'exercice 2017 en recette et en dépenses. En 2018, les recettes réelles de fonctionnement intègrent la cession des terrains vers les budgets annexes pour un montant de 735 996,46 €.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue donc comme suit :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours dette au 31/12	1 580 037	2 818 604	2 497 825	4 125 419	3 794 876	6 413 006	8 658 257	10 168 892	9 373 697	8 572 433	7 809 104	7 812 527	7 782 429
Epargne brute	3 038 528	1 275 076	1 219 848	1 676 391	1 603 718	2 062 550	1 432 769	1 441 032	1 503 862	1 435 015	1 470 391	2 735 413	2 278 782
Ratio désendettement - années	0,52	2,21	2,05	2,46	2,36	3,11	6,04	7,06	6,23	5,97	5,31	2,86	3,42
Ann. dette/Epargne Gestion-%	12,29	24,76	32,24	28,55	27,72	24,78	45,27	61,31	62,03	64,14	60,15	35,76	42,94

### EVOLUTION DU RATIO DE DESENETTEMENT





### 3-3 DEPENSES DE PERSONNEL

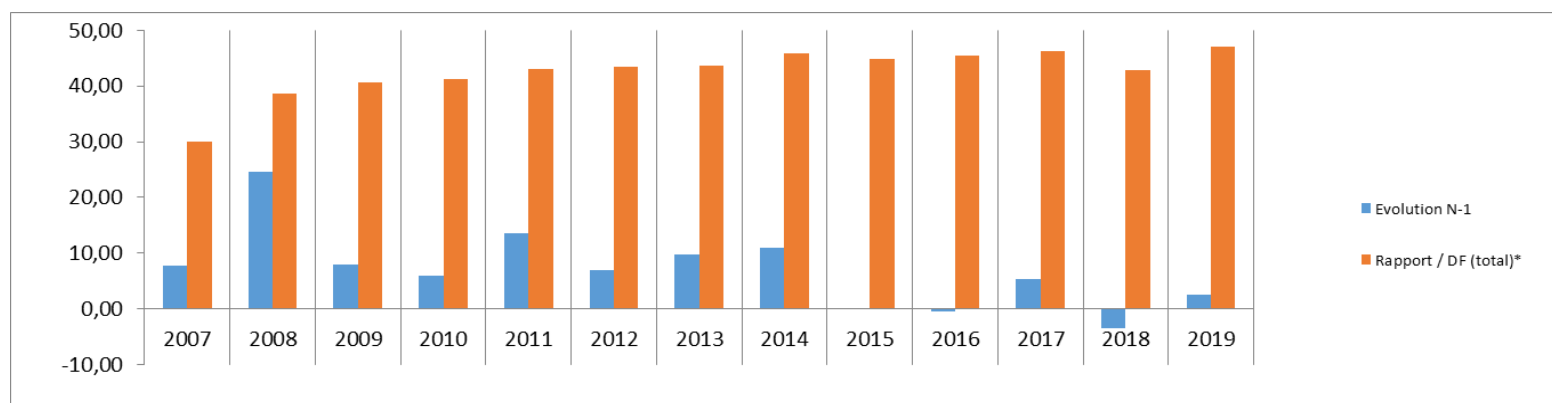
Les charges de personnel représentent pour 2019 un montant prévisionnel réalisé de 5 329 000 €, soit 47,06 % des charges de fonctionnement. Ce montant tient compte de la mise en place du PPCR sur une année. Pour rappel, le montant prévisionnel budgété était de 5 497 000 €. Pour 2020, l'objectif est de stabiliser les effectifs, ainsi que la masse salariale. Les revalorisations indiciaires liées au PPCR, interrompues en 2018, reprises en 2019 se poursuivront en 2020.

#### EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (en K€)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>FRAIS DE PERSONNEL (moins remboursements)</b>	2 439	3 037	3 276	3 472	3 942	4 213	4 623	5 131	5 132	5 106	5 376	5 193	5 329
<b>Evolution</b>	7,78 %	24,52 %	7,87 %	5,98 %	13,54 %	6,87 %	9,73 %	10,99 %	0,03 %	- 0,51 %	5,29 %	-3,40%	2,62%
<b><u>% des Dépenses totales de Fonctionnement</u></b>	30,05%	38,71%	40,74%	41,33%	42,97%	43,55%	43,76%	45,94%	44,89%	45,39%	46,21%	42,90%	47,06%

*Le % des dépenses de personnel est calculé sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les taux indiqués par la Chambre régionale des comptes sont quant à eux basés sur les chapitres 011- 012 (moins les remboursements) - 65 et 66.*

**2008** : Municipalisation de la mini-crèche au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (11 agents) // **2010** : ouverture de la Maison de l'Enfance en mai et augmentation de la capacité d'accueil en septembre // **2011** : Maison de l'Enfance : année complète // **2013** : 8 agents affectés à l'Awena en cours d'année (dont 7 créations de postes) et mise en place à la rentrée scolaire 2013/2014 des Temps d'accueil Périscolaire (4 mois) // **2014** : Effectifs en année pleine pour l'Awena et les Temps d'Accueil Périscolaire (avec une réorganisation à la rentrée scolaire de septembre) et revalorisation du régime indemnitaire // **2015** : titularisation des encadrants TAP // **2016** : stabilisation // **2017** : Mise en place du PPCR // **2018** : Arrêt des Temps d'activités périscolaires à la rentrée scolaire 2018-2019 + remboursement salaires important // **2019** : reprise de la mise en place du PPCR, titularisation ou remplacement de plusieurs agents + période de tuilage pour remplacement d'un agent + régularisation salariale pour 3 agents en maladie // **2020** : Poursuite du dispositif PPCR, titularisation et stabilisation des effectifs.



### 3-4 EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DES EFFECTIFS

Dépenses réelles fonctionnement	BP 2017 + DM	% évol. BP N-1	CA 2017	% réal.	% évol. N-1.	BP 2018 + DM	% évol. BP N-1	CA 2018	% réal.	% évol. N-1.	BP 2019 + DM	% évol. BP N-1	Pré-CA 2019	% réal.	% évol. N-1.	BP 2020 prévisionnel	% évol. N-1
011- Charges à caractère général	2 662 180	0,66	2 481 101,59	93,20	0,47	2 738 675	2,87	2 491 474	90,97	0,42	2 791 340	1,92	2 707 600	97,00	8,67	2 759 000	-1,16
012-Charges de personnel et frais assimilés	5 597 700	2,96	5 434 047,36	97,08	3,61	5 519 100	-1,40	5 295 368	95,95	-2,55	5 522 000	0,053	5 400 000	97,79	1,98	5 500 000	-0,04
014-Atténuations de produits	1 666 206	0,86	1 666 206,00	100,00	0,86	1 648 900	-1,04	1 648 622	99,98	-1,06	1 556 400	-5,61	1 556 200	99,99	-5,61	1 556 400	0,00
65-Autres charges de gestion courante	991 600	7,34	953 577,83	96,17	8,11	951 800	-4,01	922 112	96,88	-3,30	983 200	3,30	956 018	97,24	3,68	974 800	-0,85
66-Charges financières	330 658	-2,82	300 612,75	90,91	-8,52	290 015	-12,29	280 793	96,82	-6,59	289 500	-0,18	255 134	88,13	-9,14	253 500	-12,44
67-Charges exceptionnelles*	191 656	1469,66	182 675,12	95,31	1895,07	12 910	-93,26	8 369	64,83	-95,42	12 060	-6,58	6 277	52,05	-25,00	12 060	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 440 000</b>	<b>3,91</b>	<b>11 018 220,65</b>	<b>96,31</b>	<b>4,08</b>	<b>11 161 400</b>	<b>-2,44</b>	<b>10 646 738</b>	<b>95,39</b>	<b>-3,37</b>	<b>11 154 500</b>	<b>-0,62</b>	<b>10 881 229</b>	<b>97,55</b>	<b>2,20</b>	<b>11 035 760</b>	<b>-1,06</b>

La projection des réalisations pour 2019 laisse apparaître une maîtrise des charges des dépenses de fonctionnement. La prévision pour 2020, selon les éléments connus à ce jour tient compte aux chapitres 011 et 012 de l'estimation des réalisations pour 2019. Globalement, le budget prévisionnel 2020, s'inscrit dans la continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. *En 2017, le chapitre 67 intègre une écriture de régularisation pour un montant de 168 000 €.*

### EVOLUTION DU PERSONNEL

	01/01/2016	01/11/2017	01/11/2018	01/11/2019
Catégorie A	6	8	7	12
Catégorie B	15	15	14	13
Catégorie C	98	97	94	101
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>120</b>	<b>115</b>	<b>126</b>

## 3-5 FISCALITE

Le produit fiscal à percevoir par la commune en 2019 s'élève au 20 novembre 2019 à 8 126 665 € au titre des impôts ménages et 403 766 € au titre des diverses compensations correspondantes.

### BASES ET TAUX D'IMPOSITION

BASES (K€)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TAXE HABITATION	13 616	14 130	14638	14847	16489	17353	18186	18514	19649	19329	19863	20530	21 411
FONCIER BATI	12 202	12 631	15565	16237	16825	17736	19040	20196	21007	21728	22118	23057	23 868
FONCIER NON BATI	244	265	254	252	259	255	258	261	271	271	298	293	298

TAUX	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TAXE HABITATION	18,51	18,51	18,51	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07
FONCIER BATI	15,54	15,54	15,54	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47
FONCIER NON BATI	36,38	36,38	36,38	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47

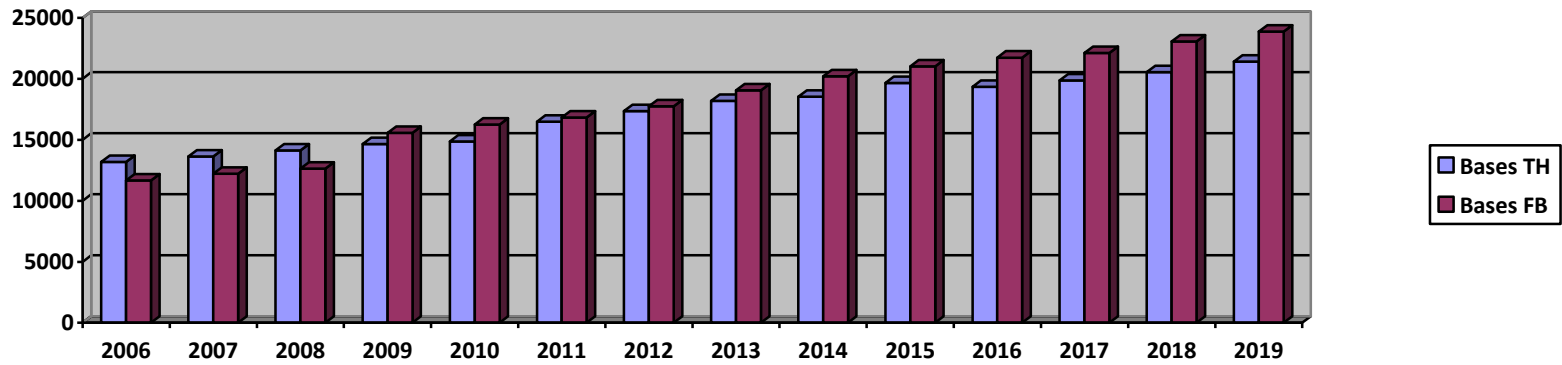
### DETAIL DE LA FISCALITE (en K€ courants)

MONTANTS	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fiscalité	4 867	5 025	5554	5937	6311	6625	7042	7301	7713	7623	7922	8228	8530
dont Produit Fiscal	4 505	4 674	5220	5600	5978	6277	6700	6965	7361	7366	7543	7825	8126
dont Compensations Fiscales	362	350	334	337	332	348	341	336	352	257	379	403	404
EVOLUTION TOTALE	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

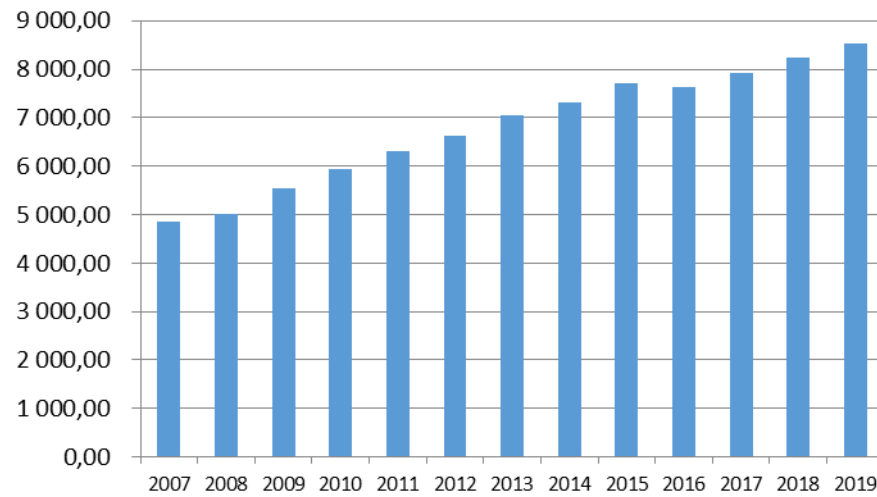
\* Pour mémoire, depuis 2004, une nouvelle ventilation de la fiscalité entre Brest métropole et les communes a été mise en place, les taux communaux des impôts ménages s'ajoutant désormais à ceux des communes, sans incidence pour le contribuable.

Le projet de loi de finances 2020 prévoit à ce jour une revalorisation des bases d'impositions directes locales de 0.9 %.

## EVOLUTION DES BASES



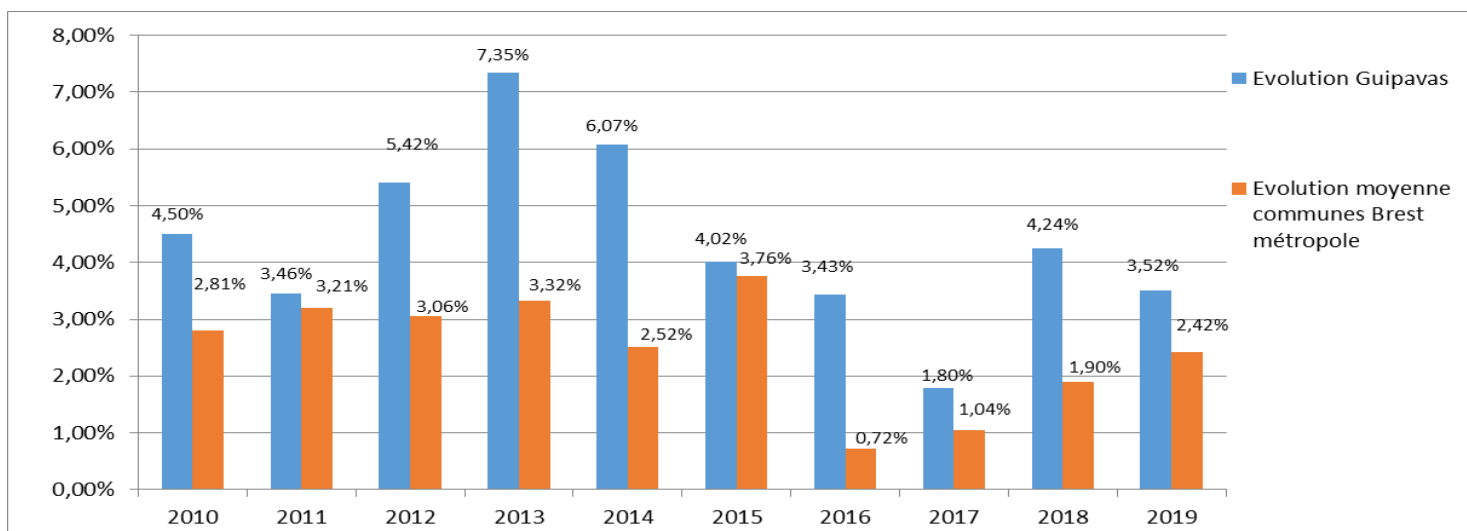
## EVOLUTION DES RECETTES FISCALES



## EVOLUTION COMPAREE DES BASES DES TAXES FONCIERES SUR LE BATI GUIPAVAS / VILLES DE BREST METROPOLE

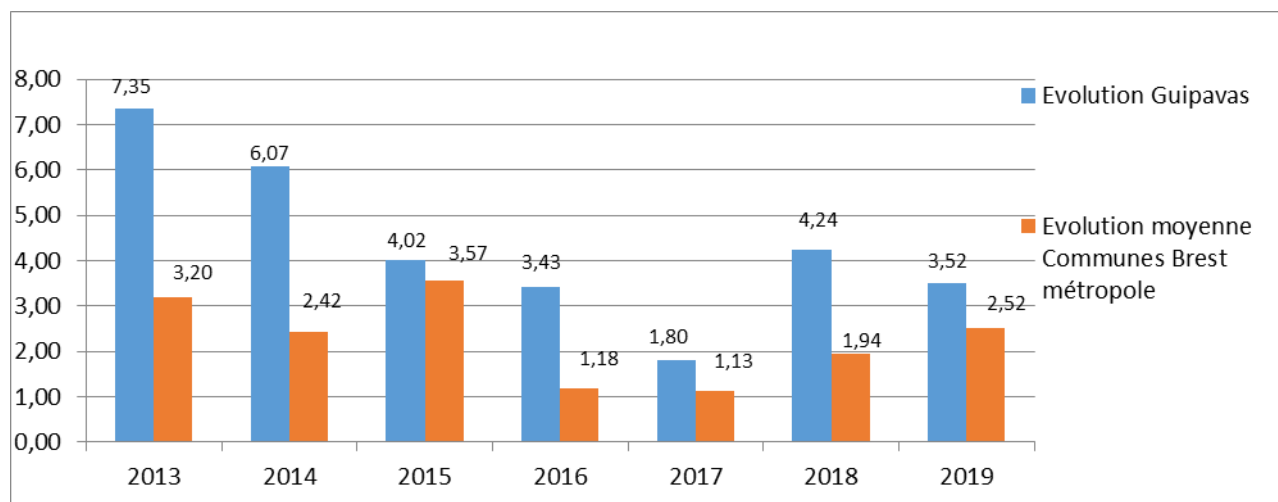
*prévisionnel	2010	N/N-1	2011	N/N-1	2012	N/N-1	2013	N/N-1	2014	N/N-1	2015	N/N-1	2016	N/N-1	2017	N/N-1	2018	N/N-1	2019	N/N-1
<b>BOHARS</b>	2 202 479	3,14%	2 255 533	2,41%	2 369 560	5,06%	2 459 327	3,27%	2 530 639	2,90%	2 577 177	1,84 %	2 685 000	4,22 %	2 733 893	1,79 %	2 783 321	1,81 %	2 909 421	4,53%
<b>BREST</b>	141 603 548	2,69%	145 616 463	2,83%	149 356 806	2,57%	153 589 187	2,83%	156 792 927	2,09%	162 842 793	3,86%	162 980 803	0,08%	163 783 820	0,49%	166 344 832	1,56 %	169 776 141	2,06%
<b>GOUESNOU</b>	6 227 445	2,10%	6 382 872	2,50%	6 530 543	2,31%	6 789 587	3,97%	6 892 494	1,52%	7 102 299	3,04 %	7 249 520	2,07 %	7 410 038	2,21%	7 555 774	1,97 %	7 858 635	4,01%
<b>GUILERS</b>	4 710 677	3,17%	4 941 479	4,90%	5 072 428	2,65%	5 175 162	2,03%	5 374 636	3,86 %	5 681 574	5,71 %	5 760 958	1,40 %	5 849 480	1,54%	5 888 354	0,66 %	6 053 028	2,80%
<b>GUIPAVAS</b>	<b>16 262 066</b>	<b>4,50%</b>	<b>16 824 995</b>	<b>3,46%</b>	<b>17 736 155</b>	<b>5,42%</b>	<b>19 039 927</b>	<b>7,35%</b>	<b>20 196 158</b>	<b>6,07%</b>	<b>21 007 256</b>	<b>4,02 %</b>	<b>21 727 982</b>	<b>3,43 %</b>	<b>22 118 499</b>	<b>1,80%</b>	<b>23 057 311</b>	<b>4,24 %</b>	<b>23 867 957</b>	<b>3,52%</b>
<b>LE RELECQ-K.</b>	10 861 265	1,85%	11 364 853	4,64%	11 715 901	3,09%	12 139 339	3,61%	12 340 842	1,66 %	12 686 729	2,80 %	12 769 094	0,65 %	12 962 149	1,51%	13 228 567	2,06 %	13 485 781	1,94%
<b>PLOUGASTEL-D.</b>	11 042 857	3,04%	11 526 942	4,38%	11 961 004	3,77%	12 369 871	3,42%	12 655 115	2,31%	13 127 386	3,73 %	13 352 539	1,72 %	13 903 039	4,12%	14 179 796	1,99 %	14 689 124	3,59%
<b>PLOUZANE</b>	8 717 011	2,82%	9 177 911	5,29%	9 712 648	5,83%	10 006 177	3,02%	10 361 638	3,55%	10 664 181	2,92%	10 857 261	1,81%	11 095 595	2,20%	11 372 251	2,49 %	11 689 900	2,79%
<b>T O T A L/moyenne</b>	<b>201 627 348</b>	<b>2,81%</b>	<b>208 091 048</b>	<b>3,21%</b>	<b>214 455 045</b>	<b>3,06%</b>	<b>221 568 577</b>	<b>3,32%</b>	<b>227 144 509</b>	<b>2,52%</b>	<b>235 689 395</b>	<b>3,76%</b>	<b>237 384 063</b>	<b>0,72%</b>	<b>239 856 513</b>	<b>1,04%</b>	<b>244 410 206</b>	<b>1,90 %</b>	<b>250 329 987</b>	<b>2,42%</b>

<b>Bases Brest métropole</b>	<b>202 910 907</b>	<b>2,97%</b>	<b>209 514 537</b>	<b>3,25%</b>	<b>215 923 690</b>	<b>3,06%</b>	<b>223 254 066</b>	<b>3,39%</b>	<b>228 556 812</b>	<b>2,38%</b>	<b>236 755 284</b>	<b>3,59%</b>	<b>238 272 634</b>	<b>0,64%</b>	<b>240 774 647</b>	<b>1,05%</b>	<b>245 395 258</b>	<b>1,92 %</b>	<b>251 355 429</b>	<b>2,43%</b>
------------------------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	---------------	--------------------	--------------



**EVOLUTION COMPAREE DES PRODUITS DE TAXES FONCIERES SUR LE BATI**  
**GUIPAVAS / VILLES DE BREST METROPOLE**

ANNEES	2013	% N/ N-1	2014	% N/ N-1	2015	% N/ N-1	2016	% N/ N-1	2017	% N/ N-1	2018	% N/ N-1	2019	% N/ N-1
<b>BOHARS</b>	580 893	3,79	597 737	2,90	608 729	1,84	634 411	4,22	645 746	1,79	657 420	1,81	687 205	4,53
<b>BREST</b>	37 368 250	2,83	38 147 719	2,09	39 521 946	3,60	39 555 441	0,08	39 750 333	0,49	40 371 891	1,56	41 204 669	2,06
<b>GOUESNOU</b>	1 389 828	3,97	1 410 894	1,52	1 453 841	3,04	1 557 922	7,16	1 616 129	3,74	1 631 292	0,94	1 776 052	8,87
<b>GUILERS</b>	1 044 865	2,03	1 085 151	3,86	1 147 110	5,71	1 174 659	2,40	1 204 408	2,53	1 236 554	2,67	1 271 136	2,80
<b>GUIPAVAS</b>	<b>3 135 876</b>	<b>7,35</b>	<b>3 326 307</b>	<b>6,07</b>	<b>3 459 895</b>	<b>4,02</b>	<b>3 578 599</b>	<b>3,43</b>	<b>3 642 917</b>	<b>1,80</b>	<b>3 797 539</b>	<b>4,24</b>	<b>3 931 053</b>	<b>3,52</b>
<b>LE RELECQ-KERHUON</b>	2 534 694	3,61	2 576 768	1,66	2 648 989	2,80	2 666 187	0,65	2 706 497	1,51	2 815 039	4,01	2 869 774	1,94
<b>PLOUGASTEL-DAOULAS</b>	2 455 419	3,42	2 512 040	2,31	2 605 786	3,73	2 784 004	6,84	2 898 784	4,12	3 001 358	3,73	3 062 682	3,59
<b>PLOUZANE</b>	2 588 598	3,02	2 680 556	3,55	2 758 824	2,92	2 893 460	4,88	3 001 358	3,73	3 076 194	2,49	3 162 118	2,79
<b>T O T A L - Moyenne</b>	<b>51 098 424</b>	<b>3,20</b>	<b>52 337 172</b>	<b>2,42</b>	<b>54 205 119</b>	<b>3,57</b>	<b>54 844 683</b>	<b>1,18</b>	<b>55 466 171</b>	<b>1,13</b>	<b>56 542 417</b>	<b>1,94</b>	<b>57 964 689</b>	<b>2,52</b>
<b>Produit Brest métropole* (taux 0,17 % en 2016 au lieu de 5,75 % en 2015)</b>	6 407 392	3,39	6 559 581	2,38	6 936 930	5,75	6 981 388	0,64	7 054 697	1,05	7 190 081	1,92	7 364 714	2,43



### 3-5 RATIOS BUDGETAIRES

DRF : dépenses réelles de fonctionnement  
RRF : recettes réelles de fonctionnement

	2006 (12862 h)	2007 (12862 h)	2008 (13953 h)	2009 (14193h)	2010 (14193h)	2011 (14193h)	2012 (13933h)	2013 (13845h)	2014 (13909h)	2015 (14052h)	2016 (14392h)	2017 (14502h)	2018 (14702h)	2019 (14 853h)
Dépenses réelles fonctionnement / population	467	499	521	553	577	625	665	739	770	766	734	757	723	733
Produit des impositions directes / population	337	353	337	367	398	424	456	485	501	524	513	521	533	547
Recettes réelles fonctionnement / population	583	735	616	639	696	738	813	839	873	874	836	861	910	887
Dépenses d'équipement / population	174	209	175	179	199	277	376	390	260	78	75	153	116	209
Encours de la dette / population	146	122	202	176	291	267	460	625	731	667	596	538	531	524
DGF / population	103	105	104	129	125	120	124	122	116	95	75	64	62	60
Dépenses de personnel / <b>DRF</b>	35,96%	37,70%	40,84 %	41,78%	42,37%	44,42%	45,50%	45,18%	48,61%	48,10%	49,67%	49,52%	49,84%	49,03%
*Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1,05	1,05	1,04	1,02	1,05	1,00	0,73	0,82%	0,91%	1%	0,88%	0,83%	0,78%	0,89%
DRF + remboursement dette en capital / RRF	84,09%	71,09%	88,17%	90,44%	86,77%	87,84%	85,11%	92,37%	94,15 %	94,16%	94,48%	93,96%	85,34%	88,96%
Dépenses d'équipement brut / RRF	29,84%	28,48%	28,50%	27,99%	28,58%	37,54%	46,31%	46,47%	29,60 %	8,93 %	9,04%	17,71%	12,76%	23,73%
Encours de la dette / RRF	25,09%	16,69%	32,79%	27,54%	41,79%	36,21%	56,60%	74,49%	83,71 %	76,31%	71,29 %	62,51 %	58,37%	59,07%

\*Recettes fiscales / potentiel fiscal : ce ratio mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables.

## 3-6 LES DOTATIONS

### Les Dotations :

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) forfaitaire**

Le montant perçu en 2019 s'élève à 833 102 € contre 859 165 € en 2018 et 876 076 € en 2017. Il se décompose de la manière suivante :

- une dotation forfaitaire 2018 retraitée de 859 165 €
- une part dynamique de population de + 15 049 € contre + 19 977 € en 2018 et + 10 982 € en 2017
- un écrêtement de - 41 112 € contre - 36 888 € en 2018 et - 46 970 € en 2017

En 2020, selon le projet de loi de finances, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement devrait se stabiliser mais financera la poursuite de l'augmentation de la péréquation (DSU et DSR) pour + 190 M€, de la dotation d'intercommunalité pour + 30 M€ ainsi que la mise en place de la 1<sup>ère</sup> étape de rattrapage des dotations versées aux communes d'Outre-mer pour 17 M€. Par conséquent, un écrêtement sur la DGF forfaitaire impactera de nombreuses collectivités. Si la progression de la péréquation reste donc financée entièrement par les collectivités locales, ce choix permet d'alléger la ponction opérée sur les variables d'ajustement mais il alourdit les écrêtements appliqués sur la dotation forfaitaire des communes. De la même manière, cela viendra accentuer les baisses individuelles de dotation pour les communes malgré la stabilité de l'enveloppe globale. La commune ne perçoit plus de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) depuis 2016. En 2015, un montant de 65 139 € avait été perçu au titre de la garantie des communes devenant inéligibles.

- **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** s'élève à 55 445 € contre 52 262 € en 2018 et 55 139 € en 2017.

- **Le Fonds de Compensation de TVA**

La commune a perçu en 2019, au titre des dépenses de l'exercice 2018, un montant de 258 480,63 € dont 249 764,36 € pour la partie investissement et 8 716,27 € sur les dépenses de fonctionnement qui font l'objet d'un reversement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 selon les dispositions de la loi de finances 2016 qui a étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie le dispositif FCTVA.

- **La Dotation de Solidarité Communautaire :** L'assiette de la DSC-part 1 à répartir entre les communes correspond à 40 % de la croissance annuelle des nouveaux impôts économiques perçus par Brest métropole depuis 2011 à savoir : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER). Le montant à percevoir en 2019 s'élèvera à 60 165 € pour tenir compte d'une très forte augmentation du produit de CVAE perçu par la métropole soit + 2M€. En 2016 et 2017, la commune avait perçu respectivement 48 432 € et 24 946 €. Pour 2016, il s'agissait d'une répercussion de fiscalité économique liée à une régularisation des provisions opérées dans les comptes d'un important contribuable à la CVAE. Pour 2017, cela s'explique par une mesure votée en loi de finances ayant engendré un pic non récurrent de recettes de taxe sur les surfaces commerciales perçues par Brest métropole. En 2018, le montant avait été calculé sur l'enveloppe minimale à répartir entre les communes de la métropole, soit 2 955 €. Pour 2020, selon les informations concernant l'évolution du produit CVAE transmises par la DGFIP à la métropole, le calcul s'effectuera sur cette enveloppe minimale. L'estimation est de 3020 €.

- **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal** s'élève à 136 127 € contre 156 303 € en 2018. Il ne devrait pas évoluer en 2020.



## **4) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020**

Le Budget Primitif 2020 s'inscrit dans le cadre des axes politiques suivants :

4-1) Administration Générale/Finances/Communication/Démocratie et Citoyenneté	page 34
4-2) Ressources Humaines	page 35
4-3) Action Sociale	page 36
4-4) Enfance Scolarisée	page 37
4-5) Affaires Culturelles	page 38
4-6) Petite Enfance/Enfance/Jeunesse	pages 39/40
4-7) Sport et Vie associative	page 41
4-8) Travaux, réseaux de télécommunication, informatique et développement durable	pages 42/43
4-9) Urbanisme, agriculture, déplacements et vie économique	page 44

## **4-1) Administration Générale/Finances/Communication/Démocratie et Citoyenneté**

### **Objectifs :**

- Maintenir un niveau de service public efficient
- Accueillir, orienter et accompagner au mieux les habitants dans leurs démarches administratives
- Moderniser les relations avec les administrés
- Renforcer la sécurité des actes et procédures
- Veiller au respect de la réglementation en vigueur sur le territoire communal
- Assurer le rayonnement de Guipavas, 6<sup>ème</sup> ville du Finistère, par une communication pertinente
- Faire des habitants des citoyens acteurs de la vie locale

### **Enjeux et actions :**

- Garantir la satisfaction des usagers par la qualité des accueils physiques, téléphoniques et électroniques
- Faire face, dans un contexte de restrictions budgétaires, à l'augmentation des missions (exemple : cartes d'identité électroniques, changements de prénoms, PACS...) par une organisation optimisée
- Utiliser de façon perspicace tous les supports de communication
- Associer et sensibiliser les Guipavasiens au bien-vivre ensemble par les assemblées de quartier et le Conseil Municipal des Jeunes
- Poursuivre la reprise de concessions au cimetière

## **4-2) Ressources Humaines**

### **Objectifs :**

Dans un contexte budgétaire toujours contraint, notamment suite aux désengagements successifs de l'Etat et aux transferts de charges vers les communes (cartes d'identité – passeports...), le poste « dépenses de personnel » représente une part importante de la section de fonctionnement (47,06 au CA 2019 des dépenses totales de la commune), nécessaire pour un bon fonctionnement des services à la population et aux associations.

Il convient d'adapter en permanence les effectifs en fonction des mutations, départs à la retraite, nouveaux besoins, tout en conservant une bonne maîtrise de la masse salariale.

Ces dernières années, on a pu constater que les mesures nationales ont représenté une part non négligeable des augmentations, notamment avec la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels-carrières-rémunérations).

L'an passé, le choix a été fait de consolider certaines situations individuelles afin de lutter contre la précarisation des agents concernés, ou encore de revaloriser certaines rémunérations afin de fidéliser certains collaborateurs, notamment dans le secteur de l'animation.

### **Enjeux et actions :**

Les actions principales prévues en 2020 sont les suivantes :

- Poursuite du processus de dématérialisation des tâches et de la mise en œuvre de la gestion électronique des documents (GED)
- Nouvelle étape de la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels-carrières – rémunérations)
- Favoriser la formation des agents à travers le plan interne et intercommunal
- Mise à disposition du personnel des moyens techniques de qualité (nouveau logiciel de gestion des ressources humaines)
- Lancement d'une démarche d'évaluation des risques psychosociaux sur 2019 et 2020
- Etudier de nouvelles pistes de mutualisation avec la Métropole ou d'autres communes

## 4-3) Action Sociale

### **Objectifs politiques :**

- Afin de replacer l'utilisateur acteur de ses démarches, le CCAS s'attachera à proposer des actions innovantes de solidarité en lien avec les besoins constatés mais également à poursuivre les démarches engagées en 2019.
- Dans une logique de contraintes budgétaires, la mutualisation des moyens sera privilégiée avec l'ensemble des services municipaux, les associations et les partenaires institutionnels.

### **Enjeux et actions :**

Le CCAS s'efforcera de proposer des actions en faveur de tous les publics confrontés à des difficultés sociales :

- **La politique en faveur du logement conventionné :**
  - o Intégration des services d'action sociale dans la réflexion liée à la création et l'attribution des logements sociaux sur la commune
  - o Engagement de la commune dans un travail d'harmonisation des pratiques à l'échelle de la Métropole par la mise en place d'un Plan Partenarial de la Demande Locative Sociale
- **La politique en faveur des jeunes et des familles :**
  - o Poursuite des temps d'échanges « cafés parlotte » autour de diverses thématiques (la jeunesse, les liens familiaux, le vieillissement, le handicap, etc.)
  - o Mise en place d'actions de lutte contre l'isolement social (réveillon solidaire, etc.)
- **La politique en faveur de l'emploi :**
  - o Proposition d'un café-rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi en partenariat avec la ville du Relecq-Kerhuon
- **La politique en faveur des séniors :**
  - o Poursuite de l'activité du service de transport à la demande et réflexion sur son développement (Guip'Tad)
  - o Mise en place d'ateliers à thème
  - o Participation au forum Bien Vieillir dans nos communes
  - o Poursuite des actions de lutte contre l'isolement des séniors (réveillon solidaire, voyage des séniors, ateliers, repas des aînés)
- **La politique en faveur des personnes en situation de handicap**
  - o Poursuite des actions de sensibilisation aux handicaps en partenariat avec les associations partenaires
- **La politique en faveur des bénéficiaires de l'aide alimentaire**
  - o Organisation de temps de convivialité et d'actions collectives en partenariat avec les associations locales (dégustations, échanges de recettes, atelier cuisine, etc.)
- **La politique en faveur des gens du voyage**
  - o Travail de collaboration avec le Centre Social Intercommunal des Gens du Voyage axé sur des politiques de scolarisation et d'insertion professionnelle, de santé, d'habitat et de cadre de vie, de participation des habitants

### **Investissements 2020 :**

- *Acquisition d'un véhicule 9 places pour les activités du Guip'TAD.*
- *Acquisition d'un réfrigérateur.*

## **4-4) Enfance Scolarisée**

### **Objectifs politiques :**

- Permettre aux élèves d'évoluer dans des locaux appropriés à leurs besoins avec des outils adaptés
- Adapter les services et les bâtiments à la hausse des effectifs
- Poursuivre la qualité d'accueil dans les services périscolaires

### **Enjeux et actions :**

- Elaborer le programme technique détaillé dans l'objectif du lancement du concours d'architecte pour le projet de l'école maternelle Pergaud
- Continuer les travaux nécessaires à la conservation du patrimoine et le développement du numérique
- Etudier une extension de l'école Prévert élémentaire au regard des besoins exprimés
- Faire que les acteurs de la vie scolaire soient impliqués dans les différents projets
- En restauration scolaire, poursuivre l'effort de la collectivité pour proposer une alimentation de qualité et saine répondant notamment aux exigences de la loi Egalim

### **Investissements 2020 :**

- Mise en place de bornes de pointage dans les cantines
- Réfection des sols amortissants pour les jeux extérieurs écoles Prévert et Hénensal
- Remplacement de volets roulants et réfection de l'éclairage (2e tranche) école Hénensal
- Poursuite de l'acquisition de matériel informatique (VPI en élémentaire)
- Renouvellement et acquisition de matériel technique pour le service périscolaire
- Acquisition de mobilier pour les écoles

## **4-5) Affaires Culturelles**

### **Objectifs :**

- Promouvoir une dynamique culturelle qui soit porteuse de l'image, de la notoriété de Guipavas et qui contribue au renforcement de son attractivité.

### **Enjeux et actions :**

- Développer le programme des actions culturelles de l'Awena en capitalisant notamment sur le savoir-faire du réseau des médiathèques
- Rechercher de nouvelles formes de partenariats avec les associations locales pour continuer à renforcer la vitalité culturelle de Guipavas
- Poursuivre la sensibilisation de la jeunesse à la culture notamment en association avec le projet éducatif local
- Faire œuvre de créativité et d'initiative dans la programmation de l'Alizé : en faire un laboratoire d'actions culturelles, de créations artistiques et de valorisation du patrimoine. Renforcer les animations déjà existantes (fête du patrimoine, salon d'automne, animations de Noël, fête de la musique, fanfares en fête, fête de l'été, ...) et développer les actions hors les murs
- Faire de la culture un vecteur de citoyenneté, de lien social (billetterie sociale CCAS- Alizé-Awena)
- Renforcer les partenariats avec les producteurs privés afin, notamment, d'étayer l'offre de spectacles « grand public » à l'Alizé
- Etre acteur dans la mise en place d'une équipe de bénévoles pour l'Alizé

### **Investissements 2020 :**

#### **Alizé**

- Améliorer l'accueil du public, les qualités techniques du bâtiment et les conditions de fonctionnement du service par :
  - Le changement des éclairages du parking
  - La peinture de la scène et du mur de la salle A
  - Le changement des luminaires du hall (leds)
  - L'achat de mobilier pour les loges
  - L'achat de matériel informatique, d'éclairage et de sonorisation

#### **Awena**

- Poursuivre le développement des fonds documentaires
- Proposer un programme d'actions culturelles à destination de divers publics

## **4-6) Petite Enfance/Enfance/Jeunesse**

### **Petite Enfance**

#### **Objectifs politiques :**

- Répondre au mieux aux besoins des familles et favoriser l'accès à l'offre existante
- Améliorer la qualité d'accueil
- Permettre une meilleure visibilité des offres d'accueil et activités sur la commune
- Adapter l'offre d'accueil du jeune enfant en tenant compte des besoins, des évolutions sociales et des demandes atypiques

#### **Enjeux et Actions :**

- Mettre en place une étude de territoire concertée avec les partenaires institutionnels en vue d'une veille prospective dans le champ de la petite enfance
- Accompagner les familles dans leur recherche de mode de garde sur le territoire en faisant du RPAM l'interlocuteur privilégié
- Proposer des accueils complémentaires au sein de la crèche partenariale Crèche
- Poursuivre le service « garde relais » sur des horaires élargis pour répondre aux besoins ponctuels, aux situations d'urgence et à des horaires atypiques
- Valoriser et soutenir le lien familial par le biais du LAEP « la bulle d'air » et d'actions transversales
- Proposer des conférences et des spectacles à destination du jeune enfant, de sa famille et des professionnelles et notamment dans le cadre des semaines de la petite enfance
- Maintenir la formation et l'analyse de pratiques pour les professionnels de la petite enfance

#### **Investissements 2020 :**

- Modification de la salle de réunion
- Mise en ouverture de deux puits de lumière
- Equipements pour aménager les nouvelles salles

## **Enfance & Jeunesse**

### **Objectifs politiques :**

- Contribuer à offrir aux enfants, aux adolescents, aux jeunes et aux familles un cadre de vie favorisant l'épanouissement
- Développer des activités dans le cadre d'un projet pédagogique tenant compte des besoins et du bien-être des enfants
- Accompagner les jeunes en soutenant des projets individuels
- Répondre au mieux à la demande et aux besoins des familles en assurant une veille prospective

### **Enjeux et Actions :**

- Valoriser et soutenir le lien familial en poursuivant les ateliers parents/enfants, les échanges entre les familles
- Aider les jeunes à s'impliquer dans la vie locale par le renouvellement du conseil municipal des jeunes
- Proposer des projets innovants et diversifier les activités
- Valoriser les engagements et les initiatives des jeunes en communiquant davantage sur le dispositif ELAN
- Maintenir la formation et l'analyse des pratiques pour les professionnels
- Poursuivre les actions et animations des différents services (camps, mercredis du sport, animations thématiques...)
- Promouvoir auprès des jeunes générations des projets en faveur du bien-être, de la prévention, de la santé et de l'environnement par des actions transversales

### **Investissements 2020 :**

- Mise en place d'un escalier « issue de secours » à l'étage de la maison des jeunes
- Aménagement de sanitaires à l'ALSH saint Thudon
- Acquisition d'un nouveau logiciel pour l'espace famille



## **4-7) Sport et Vie Associative**

### **Objectifs :**

- Conforter les clubs et associations dans leur développement, afin de favoriser la pratique de sports très variés et la découverte de techniques et pratiques artistiques
- Promouvoir l'image de la commune « Guipavas, ville sportive »
- Apporter aux associations les réponses les plus appropriées à leurs demandes

### **Enjeux et actions :**

- Aider les associations par le biais de subventions et de contrats de partenariat, par la mise à disposition de salles et de terrains entretenus, ainsi que de matériel renouvelé
- Continuer à œuvrer avec les responsables associatifs pour l'élaboration de projets communaux
- Améliorer les conditions d'accueil des adhérents des associations, des écoles et des collègues

### **Investissements 2020 :**

- Réalisation du complexe de tennis : en cours de chantier avec une réception prévue pour la fin du premier semestre
- Travaux de réhabilitation de la salle omnisports de Kerlaurent : réfection du bloc vestiaire dans le cadre de l'accessibilité
- Réfection partielle de la piste d'athlétisme au complexe de Pontanné
- Amélioration de la halle du Moulin neuf avec la réalisation d'un traitement acoustique pour la grande salle, la réalisation d'une extension pour un complément de stockage et un ravalement extérieur
- Salle Jean Monnet : réhabilitation de la cuisine (locaux + équipements) et des sanitaires dans le cadre de l'accessibilité
- Acquisition de matériels et mobiliers divers (tapis – abris pliants-paniers basket– matériels de sport – complément mobiliers – complément de vaisselle)

## **4-8) Travaux, Réseaux de télécommunication, informatique et développement durable**

### **Travaux**

#### **Objectifs :**

- Poursuivre la démarche engagée en 2018 et 2019 de maîtrise des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Les besoins ont été recensés avec nos différents partenaires. Les travaux proposés de rénovation et de construction tiennent compte de ces besoins et des possibilités financières de la ville.
- Cette politique permet également de financer les travaux de maintenance et d'amélioration des équipements communaux.

#### **Enjeux et actions :**

#### **Pour rappel :**

- En 2017 et 2018, rénovation de la salle Jean Kergoat
- En 2019, une première tranche de travaux concernant la salle omnisports de Kerlaurent a été réalisée. Cette première tranche a consisté à reprendre l'enveloppe, à changer une partie des portes extérieures, à remplacer l'éclairage ainsi qu'à mettre aux normes électriques ce bâtiment.

#### **Travaux 2019 se poursuivant sur 2020 :**

Aménagement d'une salle de tennis sur le site du Moulin Neuf : Le chantier est en cours actuellement et se déroulera jusqu'au mois de juin 2020. Le projet consiste à construire un bâtiment avec 4 courts de tennis intérieurs, 2 terrains de padel couverts, un club house et des locaux administratifs et techniques. Le projet comprend également 4 courts extérieurs en terre artificielle, 1 court extérieur en enrobé ouvert à tous. L'ensemble sera clôturé. Une voirie et des parkings compléteront l'opération.

Réalisation d'un lotissement communal : Le lotissement comprend 14 lots dont un lot destiné à la création de six logements locatifs sociaux par Brest Métropole Habitat. Les travaux d'aménagement ont débuté en septembre 2019. La première phase de travaux se terminera courant janvier 2020, laissant la place aux acquéreurs pour la construction de leur habitation.

## **Travaux 2020 :**

Halle du Moulin neuf : La halle du Moulin neuf est un bâtiment utilisé pour de nombreuses manifestations. Cet espace nécessite une amélioration avec un traitement acoustique ainsi que la mise en place d'un moyen de chauffage pour le confort des nombreux utilisateurs. Ce sera également l'occasion de réaliser une petite extension pour solutionner les difficultés de stockage.

Agenda d'accessibilité programmé : Par arrêté du 30 mars 2017, Le Préfet du Finistère a accordé un délai d'exécution de deux périodes de 3 ans maximum pour mettre en œuvre l'agenda d'accessibilité programmé. Le Montant des travaux à réaliser sur 6 ans est de 1 070 160 € TTC. Pour l'année 2020, deux chantiers principaux vont être réalisés à savoir la réfection des vestiaires de la salle de Kerlaurent et les sanitaires de la salle Jean Monnet.

Maintenance du patrimoine communal : La ville de Guipavas dispose d'un patrimoine immobilier de 54 600 m<sup>2</sup> qu'il convient d'entretenir et d'adapter aux besoins de la collectivité. Cette politique de maintenance du patrimoine communal se poursuivra en 2020.

## **Développement durable**

### **Objectifs :**

- Apporter plus de confort aux usagers et réduire les dépenses d'énergie dans les bâtiments communaux

### **Enjeux et actions :**

En lien avec l'agence Energ'ence qui analyse les différentes consommations des fluides dans les bâtiments communaux, des actions sont mises en place comme des optimisations tarifaires et des modernisations de l'éclairage (passage au led). Des relevés mensuels des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité sont réalisés afin de détecter les anomalies de consommation et de réagir rapidement.

- Mobiliser et sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs du territoire pour obtenir des impacts sur les aspects climats et énergie
- la ville va continuer à aider les particuliers à maîtriser les consommations d'énergie, dans les domaines de la régulation du chauffage, de l'isolation des murs, des planchers de la toiture, des menuiseries et de la pose de poêle, chauffe-eau solaire et audit thermique.

La ville souhaite également poursuivre les aides pour préserver une bonne qualité des eaux et favoriser le raccordement à un réseau d'assainissement collectif pour chaque habitation de plus de 2 ans située sur un périmètre élargi de bassin versant, et rues annexes. Une aide forfaitaire de 350 € continue à être accordée sous réserve de respecter des critères définis par la commune.

## 4-9) Urbanisme, agriculture, déplacements et vie économique

### **Objectif politique :**

- Activer et maîtriser le développement économique et habitat de la commune, en partenariat avec les institutions concernées, et en tenant compte des activités en place. Ce développement ne peut se concevoir sans concertation avec la population, en particulier les riverains impactés par les projets.
- Permettre aux nouveaux arrivants de se loger qualitativement
- Limiter l'emprise foncière afin d'être proactif quant à la qualité de vie et de l'environnement
- Etre force de proposition dans le cadre de l'innovation, pour favoriser le développement des commerces et valoriser le centre-ville
- Conforter une activité agricole dynamique, conserver les surfaces actuelles en zones agricoles et naturelles

### **Enjeux et actions**

- Valider le schéma de référence, aboutissement du document de synthèse sur la stratégie de développement de la commune à moyen et long terme
- Travailler sur la requalification des espaces publics du centre-ville, pallier la linéarité des axes centraux, améliorer le plan de circulation
- Soutenir les commerces du centre-ville, et innover pour aider de nouveaux commerces à s'installer
- Avoir une politique volontariste sur l'urbanisation de la future zone économique de Lanvian (poursuite des études, oeuvrer au choix de la voie de maillage), en concertation avec l'Eco Pôle de Lanvian, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture et Brest Métropole. Ce projet est une des priorités pour la Commune.
- Accompagner les projets tertiaires et les projets d'activités artisanales sur la zone économique du Forestig Nord, et poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur du Forestig Sud
- Poursuivre les études sur la zone économique future (2 AUe) de Saint-Thudon, située à l'Ouest de l'existant, avec la volonté d'impact minimum sur le village existant de Kervao
- Accompagner les jeunes ménages dans leur projet sur le lotissement communal du Menhir, terminer les travaux de viabilisation du lotissement
- Poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur de Coataudon et du Rody en intégrant dans la réflexion l'interface avec les secteurs urbanisés existants et à venir plus au Nord
- Travailler avec Brest Métropole sur des mesures de protection afin de limiter l'impact de l'urbanisation sur les habitations existantes proches
- Poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur Froustven, Penanrun
- Poursuivre les études sur les possibilités de réserves foncières pour équipements communaux
- Poursuivre avec la cellule foncière de la Métropole et la Chambre d'agriculture la politique de compensation pour les agriculteurs concernés par la création et/ou l'extension de ZAC économiques (Lavallot, St Thudon...) lors de cessation d'activités
- Améliorer la mobilité en concertation avec Brest Métropole dans le cadre de la réflexion en cours : amélioration des lignes de bus existantes, création de nouvelles pistes cyclables, fixer comme préalable l'amélioration du réseau existant ou la création de voiries nouvelles avant toute autorisation d'aménager de grande ampleur.

## *CONCLUSION*

La stratégie et les positions retenues dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires 2020 tiennent compte de la participation des communes à l'effort national de redressement des comptes publics.

Les grandes orientations de la Collectivité pour les années à venir consistent à :

- Améliorer l'attractivité de la Ville en maintenant un niveau d'investissements et d'équipements conséquent
- A préserver sa capacité d'endettement pour financer les investissements futurs
- A maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Toutes les orientations budgétaires définies ici l'ont été et le resteront dans le respect des trois piliers du développement durable : social, économique et environnemental.